

Les taxis bloquent les autobus

par Pierre MARTEL

Prenant tout le monde par surprise, les propriétaires et chauffeurs de taxi de la région de Québec ont paralysé le transport en commun de l'agglomération urbaine de Québec jusqu'à 10 heures ce matin.

En même temps, la circulation automobile aura été perturbée sur les grandes artères jusqu'à la même heure. Entre autres, vers 8h30, le boulevard Laurentien a été entièrement paralysé sur une distance de plusieurs milles. Un bouchon s'est formé de Place Fleur de Lys jusqu'à Notre-Dame-des-Laurentides.

Sans avertissement, à quatre heures ce matin, une centaine de voitures-taxis se sont rassemblées dans le secteur Le Bourgneuf pour bloquer toutes les sorties du garage de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec.

Cette action a forcé le maire Jean Pelletier à sortir du lit un peu

plus tôt qu'à l'habitude. En effet, le maire de Québec a mené des négociations avec les dirigeants de la Ligue des taxis de Québec pour les convaincre de laisser sortir les autobus.

Après que M. Pelletier eut promis d'intervenir, au cours de la journée, auprès du premier ministre Lévesque et du ministre Jacques Parizeau, les manifestants ont accepté de lever le blocus.

Un premier autobus a pu sortir du garage vers 8h10. Une heure plus tard, le dernier autobus quittait le garage pour se rendre vers son point de départ de circuit habituel.

Selon le directeur des relations publiques de la CTCUQ, M. Claude Beausoleil, le service de transport en commun devait revenir à la normale vers 10 heures ce matin sauf pour quelques circuits notamment ceux du secteur de l'Assemblée nationale de Québec.

Voir A-2, TAXIS

□ autre texte page A-14



Une centaine de voitures-taxis ont bloqué les autobus de la CTCUQ jusqu'à 8h10 ce matin.

Le Soleil, André Pichette

guy rouleau
opticien d'ordonnances

LE SOLEIL

DERNIÈRE ÉDITION

QUÉBEC, JEUDI 25 FÉVRIER 1982
86e année, no 50 50 pages 4 cahiers

• • Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 • •
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Des parias que seul un "Mécène" accepte de loger

Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, la victime du prêt usuraire est aussi l'esclave de la bouteille. Pour une "grosse bière" ou une pinte de vin, elle est prête à mettre au clou son appareil radio, sa montre-bracelet et jusqu'à ses lunettes.

Elle peut avoir 20 comme 65 ans. Quatre-vingt-cinq fois sur cent, c'est un homme. Souventes fois, elle a "fait du temps" en prison ou un stage à Robert-Giffard, naguère Saint-Michel-Archange.

Quatre-vingt-dix-neuf point neuf fois sur cent, c'est un assisté social ou un pensionné de l'Etat. Un gars descendu si bas qu'il n'y a plus un immeuble qui se respecte qui consente à lui louer une chambre.

C'est le gars qui a touché le fond du puits, qui a bu jusqu'à la lie la "robine" de la vie.

Si "Mécène" et ses semblables, les Vautour et les Gredin, maîtres chambreurs de tout acabit, n'existaient pas, déclare un vieux de la vieille devant une quinzaine d'anciens compagnons de route, il faudrait l'inventer.

Toute la soirée, "Prudent", l'objecteur, va se faire l'avocat du diable. "C'est normal, affirme-t-il, qu'un gars qui prend des risques élevés exige des intérêts élevés."

Un mal nécessaire

"Même si tu jetais Mécène, Vautour et Gredin en prison, tu serais pas plus avancé, opine-t-il. Dans deux ans, c'est pas trois, mais cinq nouveaux requins qui rebondiraient."

"Le gars tout crotté qui a fait 25 maisons de chambres, explique-t-il, qui a été mis dehors partout parce qu'il était toujours soûl, qui dé-

fonce les portes quand il oublie sa clé et met le feu au matelas avec sa cigarette, ce gars-là, insiste-t-il, n'a pas le choix. Il est obligé d'aller chez Vautour ou Mécène."

"Le gars qui entre à 2h du matin, met la radio à tue-tête, sacre contre son père et sa mère qui ne l'ont jamais compris et fait un vacarme d'enfer, ce gars-là, répète-t-il, seul un Vautour peut l'endurer. Il le peut, parce que le gars couché à gauche est soûl comme une botte et l'autre à droite est gelé bien dur. Il n'y a pas une maison de chambres bien tenue qui va accepter de louer à ces gars-là."

Aux yeux de "Prudent", lui-même ex-chambreur, c'est là la preuve par neuf que les "Mécènes" et les "Vautours" sont un mal nécessaire, à moins que l'Etat, les médecins et les travailleurs sociaux qui entrent en contact avec ces parias, décident enfin de prendre les choses en main.

NOS CHAMBREURS ENCHAÎNÉS (4)
par Monique GIGUÈRE



"C'est évident que c'est un cas patent d'exploitation de la souffrance humaine, mais si les maîtres chambreurs disparaissent, qui va prendre la relève?" demande-t-il.

"Prudent" ne se raconte pas d'histoire. Il sait que pour les "Mécènes" et les "Vautours", tous les moyens d'attirer un gars dans leurs filets sont bons.

Les proies les plus faciles sont l'alcoolique, le toxicomane, le criminel, le débile, bref, les plus faibles.

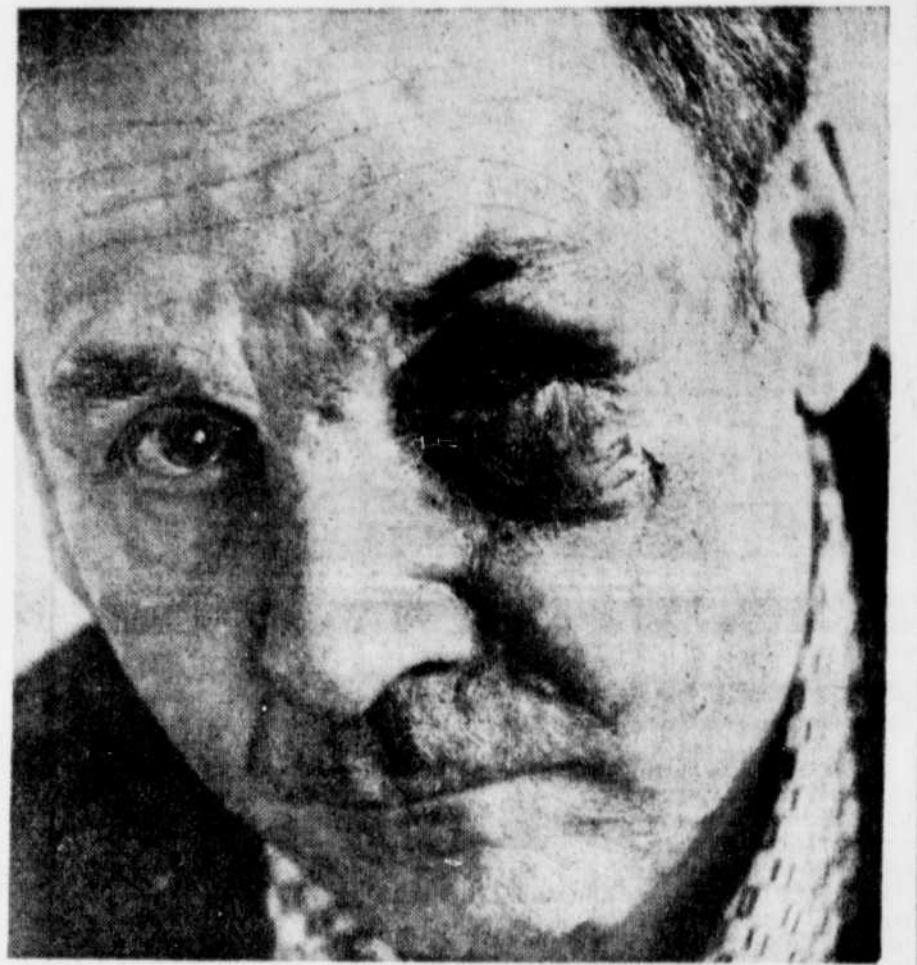
Avec les alcooliques, "Mécène" sait faire. Depuis 20 ou 25 ans, il les dépiste aux réunions des alcooliques anonymes. Il en a visité à Domrémy, à Roy-Rousseau. Quand le gars sort d'un stage en thérapie, "cassé comme un clou", et que la soif lui dessèche la gorge, "Mécène" offre de le tirer d'embarras avec un \$10 en attendant qu'arrive le chèque d'aide sociale.

Et c'est reparti, \$10 pour \$15... \$15 pour \$23... comme disent les gars. Et deux ans après, comme Ovide et Arthur, ils sont encore en train de rembourser cet emprunt qui n'a cessé de fructifier à l'envers.

Dans le cas des ex-patients psychiatriques, "Mécène" a de bonnes antennes et utilise ses relations. Ce peut être un souper avec un travailleur de l'hôpital au cours duquel il glisse qu'il a des chambres d'inoccupées, ou un petit cadeau. Simple échange de bons procédés, quoi!

Le travailleur, qui n'a pas pris la peine de visiter les immeubles de "Mécène", envoie ainsi innocemment à la tonsure un nouveau peloton de brebis sans défense.

Voir A-2, CHAMBREURS



Le Soleil, André Pichette

Roger Fournier a été sauvagement battu, mardi soir, par le concierge de l'immeuble où il habitait sur la rue Saint-Joseph.

Un chambreur est sauvagement battu

Roger Fournier, qui habite une maison de chambres de la rue Saint-Joseph où se pratique le prêt usuraire, a été sauvagement battu mardi soir par le concierge de l'immeuble.

L'oeil amoché et souffrant de contusions au côté gauche du visage, M. Fournier a été conduit par deux policiers, hier matin, à l'Hôtel-Dieu de Québec pour y être traité.

"Je vois tout embrouillé, a-t-il noté au cours d'une brève conversation, mais le médecin m'a assuré que je n'avais rien de cassé."

Roger Fournier, qui était rentré ivre à sa chambre, n'a qu'un

faible souvenir des événements. Il a raconté être descendu au rez-de-chaussée pour passer un coup de téléphone quand il a été attaqué à coups de poing et de pied.

"J'étais soûl, avoue-t-il franchement. Je me suis peut-être chamaillé, je ne m'en souviens pas. Mais si j'ai fait du trouble, le concierge n'avait qu'à appeler la police et me faire arrêter. Je sais bien, moi, a-t-il dit, que si j'avais été concierger, je n'aurais pas frappé le gars."

M. Fournier a déclaré qu'il comptait déposer une plainte officielle pour assaut, mais qu'on lui

Voir A-2, BATTU

Au petit galop

MOSCOU (AFP) — Les médecins conseillent fréquemment à leurs patients de faire du vélo ou du jogging pour retrouver la forme. L'équitation semble être également un excellent moyen de s'y maintenir. C'est en tout cas celui qu'a choisi un vénérable vieillard de Soukomy, sur les bords de la mer Noire, pour battre tous les records de longévité. A 115 ans révolus, Timour Vanatcha, révélait hier le quotidien "Sovietky Sport", s'est aligné récemment au départ d'une course de chevaux disputée sur 2,000 mètres. "Sovietky Sport" ne dit pas si Timour Vanatcha figurait parmi les gagnants. Il est vrai qu'il a dû faire face à une coalition de jeunes loups conduite par un certain Georg Gorbitcha, qui venait de fêter ses... 100 ans.

sommaire

Annonces classées D-6 à D-16
Arts et spectacles D-2 à D-5
Bandes dessinées D-14
Bridge D-10
Carrières et professions B-6
Décès D-16 et D-17
Economie-finances B-2 à B-4
Editorial A-4
Feuilleton D-4
Horoscope D-13
Information régionale A-7 à A-9
Loteries A-2
Marc Lestage D-5
Monde B-8, D-1, D-16 et D-18
Mot mystère D-7
Mots croisés D-8
Où aller à Québec D-5
Page des lecteurs A-6
Page documentaire A-5
Patron D-12
Sport C-1 à C-7
Télévision D-4

météo

Généralement ensoleillé avec vents modérés à Québec et plus forts dans l'Est; maximum de moins 15 à moins 12. Demain, beau et froid à Québec, ciel variable dans l'Est.

détails, page D-6

Le "sommet de la solidarité"

Patrons et syndicats prêts à discuter... non à négocier

par J.-Jacques SAMSON

Les membres du conseil exécutif du gouvernement du Québec n'entretiennent plus d'illusions sur la possibilité que le "sommet de la solidarité", appelé pour le 5 avril, débouche sur des aménagements des conditions de rémunération dans le secteur public, à la veille des négociations entre l'Etat et ses employés.

Le "sommet de la solidarité", dont le nom lui-même ne convient pas à tous les intervenants (le monde des affaires préférerait une autre appellation), ne devra pas se transformer en table de négociations, ont fermement prévenu les organisations syndicales et patronales au cours de la première ronde des rencontres préliminaires effectuées par les "cuisiniers" du sommet, au secrétariat des conférences socio-économiques.

Un rapport d'étape sur la conférence économique était le principal

sujet à la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, hier.

Les interlocuteurs du gouvernement du Québec conviennent également à ce stade-ci que les discussions porteront sur la situation économique en général. Les travaux en cours visent à fournir aux participants une thématique qui permettra à chacun de s'agripper. Cette thématique est axée sur l'emploi, les investissements et les finances publiques.

Un mandat a été confié à une équipe de recherche en économie de l'université Laval composée de M. Pierre Fortin, Pierre Fréchette et Henri-Paul Rousseau pour coucher le document de base du sommet, intitulé "Etat de la situation".

Les invités seront les mêmes que pour les sommets de Montebello et Pointe-au-Pic. Le monde des affaires sera représenté par le Conseil du patronat et la Chambre de commerce de

la province de Québec, les organisations syndicales CSN, CEQ, FTQ, UPA sont invitées, le mouvement coopératif également. L'opposition officielle et le caucus des députés du Parti québécois ont l'opportunité de déléguer des observateurs.

Du côté du gouvernement québécois, sept ministères sont impliqués à des degrés divers. La décision n'est pas encore arrêtée quant à la participation des principaux partenaires du gouvernement dans ses négociations avec ses employés, soit l'Association des hôpitaux et les fédérations des commissions scolaires. Il revient au gouvernement de les associer à sa délégation mais le milieu des affaires et les organisations syndicales ne veulent pas les voir autour de la table.

En fait, les 125 ou 130 invités au sommet ne pourront se partager que 24 fauteuils à la table. Sept sont pré-

vus sur ce nombre pour les représentants du monde des affaires.

Les délégations sont formées par les intervenants invités. Le secrétariat des conférences s'en tient quant à lui à la liste pré-établie, soit celle de Montebello, pour les participants.

Pas de sujets tabous

Un porte-parole du secrétariat a certifié hier que la première consultation préparatoire ne faisait ressortir aucun sujet tabou dont l'inscription à l'ordre du jour pourrait compromettre la tenue de la conférence.

LE SOLEIL a toutefois appris que le monde des affaires a servi lui aussi un sévère avertissement au gouvernement du Québec qui caressait le désir de former un front commun pour réclamer qu'Ottawa ne diminue pas ses transferts aux provinces. Le gouvernement soutient que le Québec perd \$600 millions.

Voir A-2, SOMMET



Tends l'oreille!

Demain, Crayons de Soleil publie un important cahier thématique sur les problèmes actuels.

C'est un cahier d'une grande dimension humaine qui mettra en relief le courage et la volonté déployés par des mal entendants.

On y parlera d'un brigadier scolaire qui, tous les jours, accompli sa tâche malgré sa surdité. Un autre reportage se fera partager les joies et les difficultés d'un joueur de hockey sourd, intégré à une équipe régulière. Nous rencontrerons aussi des danseurs, tous privés de l'ouïe.

Une visite chez un audiologiste, des conseils pratiques, des dessins, des jeux complètent ce journal.

A lire demain dans Crayons de Soleil.

SOMMET

(Suite de la première page)

Il n'est aucunement question que les gens d'affaires souscrivent à une démarche commune visant à mettre Ottawa dans l'embarras et encore moins à attaquer de front le gouvernement central, a reconnu un membre du secrétariat qui a participé à ces rencontres préparatoires. Tous admettent que le gouvernement québécois est coincé financièrement mais les gens d'affaires nourrissent beaucoup de méfiance sur l'utilisation politique que le gouvernement Lévêque saurait faire d'un appui circonstanciel.

Au gouvernement du Québec, par ailleurs, les messages publics de certains partenaires sur leur non-participation éventuelle n'émeuvent pas. On souligne que cela est le cas avant chaque rencontre de cette importance et même pour certaines commissions parlementaires. "Il est vrai que la tenue du sommet pourrait être remise en question, mais le partenaire qui ne viendrait pas porterait l'odieux", fait-on valoir.

Le sommet aura lieu vrai-

semblablement à Québec même si la décision n'est pas encore officielle.

Ces informations transmises hier au Conseil des ministres ont fait déchanter des ministres qui voyaient dans "sommet de la solidarité" (le choix du mot est d'un membre du gouvernement) un lieu d'ébauche d'un nouveau contrat social au Québec et une tribune de relations publiques de choix avant le prochain budget Parizeau et les négociations dans le secteur public. Les épaules pour partager le fardeau se sont faites rares. "L'approche de chacun est très égoïste, certifie un conseiller gouvernemental. Tous s'accrochent à leurs priorités propres dans l'élaboration de l'ordre du jour."

Les principaux artisans du sommet, au secrétariat des conférences, soutiennent ne pas avoir retenu un tel sentiment de leurs rencontres avec les intervenants. Mais le doigt est de rigueur entre l'écorce et l'arbre. Les gens d'affaires ne veulent plus par exemple entendre les membres du gouvernement parler de crise économique. On ne fait que créer ainsi une psychose collective susceptible de détériorer davantage les choses, donc nuire à ce groupe.

Le premier ministre Lévêque est donc invité à parler de "la situation économique" plutôt que de crise. Libre à son imagination de lui suggérer les épithètes imagées complémentaires.

LOTO-SELECT

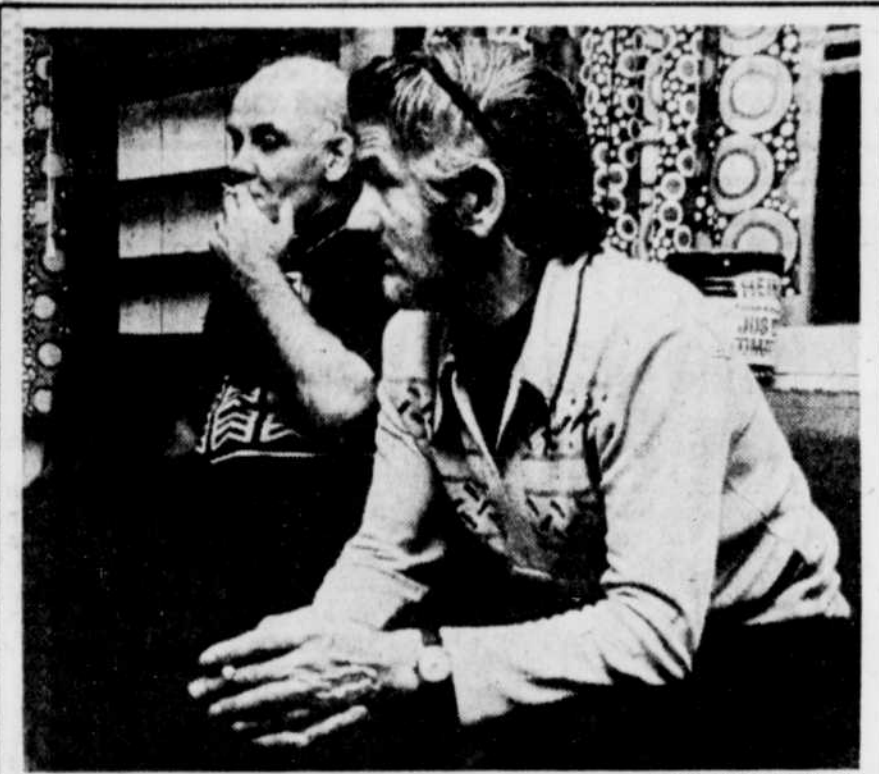
9-6-5-6

LA QUOTIDIENNE

(tirage de mercredi)

7-9-1

Informations: 643-8990



Le Soleil, André Pichette

Quand un gars n'empruntait pas durant le mois, "Mécène" lui faisait payer sa chambre deux fois, racontent d'ex-chambres. "Au lieu de \$80, c'était \$160."

CHAMBREURS

(Suite de la première page)

"Mécène" avance le coût de la chambre et quelques dollars pour la nourriture. A la fin du mois, le pauvre bougre apprend stupéfait que pratiquement tout son chèque d'aide sociale y a passé. Suivant son habitude, "Mécène" fait la tournée de ses maisons le mardi et le vendredi et remet à chacun \$10 ou \$15. Il y a des gars qui jurent que, pendant trois ans, ils n'ont jamais vu la couleur de leur chèque posté directement à l'adresse du propriétaire.

Même scénario avec les détenus

Le même scénario, à peu de chose près, se répète avec les détenus. "Mécène" paie les cautionnements, fournit l'argent de poche en prison le cas échéant, bref s'arrange pour que les pauvres héros soient toujours en dette avec lui. De cette façon, les gars ne risquent pas de lui échapper à leur sortie de prison et "Mécène" n'a plus qu'à attendre le chèque d'aide sociale pour se rembourser de ses "générosités".

Vingt pour cent des chambres de "Mécène" et compagnie, récapitule "Prudent", sont des types avec des troubles psychiatriques et 80 pour 100 sont des alcooliques invétérés et des drogués.

A raison de \$100 par mois la chambre, le chambreur qui fait faux bond à "Vautour" représente pour ce dernier une perte de \$1,200 par année, calcule "Prudent". "C'est sûr, reconnaît-il, que Vautour n'est pas content de perdre un client!"

Un bon coup de "Vautour"

"Mécène" et "Vautour", on l'aura deviné, sont de fins renards. Ils ont plus d'un tour dans leur sac. "Prudent" raconte ce "bon coup" de "Vautour" qui s'amène un beau matin et dit à ses chambres: "Les gars, c'est triste, mais vous avez tiré une bouteille sur mon camion et j'ai été obligé de le faire repeindre à neuf. Ça vous coûte \$50 chacun".

Il n'y avait pas un gars en mesure de protester, remarque

BATTU

(Suite de la première page)

avait conseillé pour ce faire d'attendre l'un des deux policiers qui s'intéressent de plus près au sort des chambres, les agents Simoneau et Martineau.

Selon la victime, un quin-quagénnaire qui habite l'immeuble de la rue Saint-Joseph depuis environ trois mois, ce n'est pas la première fois que de tels incidents se produisent. Il a eu personnellement connaissance de sept ou huit cas semblables, dont celui de Raymond Farrah, battu à coups de chaîne dans le dos.

En tant que bénéficiaire de l'aide sociale, Roger Fournier tou-

"Prudent", parce que la nuit où l'incident est censé s'être produit, il n'y en avait pas un seul qui n'était pas soûl.

Une poche de lunettes

"Prudent", qui possède une vaste expérience non seulement du prêt usuraire mais aussi du prêt sur gages, raconte qu'il a mis au clou pour \$20 une radio qui en valait \$160. Parce que, confie-t-il, il avait soif et qu'il n'y avait pas un chérien, encore moins une banque ou une caisse, qui étaient disposés à lui avancer ne serait-ce qu'un paquet de cigarettes.

Selon lui, une préteuse sur gages du secteur du Palais garde au bas mot dans sa boutique quelque 500 montres-bracelets, présumément toutes volées, qui n'ont jamais été réclamées et une poche de lunettes que les gars n'ont jamais pris la peine de redemander.

Mais "Prudent" l'objecteur s'acharne à voir le bon côté des choses. "Si j'ai laissé ma radio en gage pour aller boire, dit-il, il m'est aussi arrivé de la mettre au clou pour me refaire une nouvelle sobriété."

Impitoyable

"Prudent" est un bonhomme impitoyable envers ses anciens compagnons de misère. "Celui qui sort d'un stage en clinique, qui a repris possession de ses chèques, qui s'est loué une belle chambre, est libre, clame-t-il, parfaitement libre! Vautour ne peut pas lui voler ses chèques futurs et il est seul responsable de son avenir."

"Prudent" admet qu'il peut en coûter jusqu'à \$400 ou \$500 à un gars pour s'échapper des griffes de "Vautour", mais il n'en démont pas: celui qui veut le peut.

Pendant que "Prudent" tenait ce langage, des camarades ont vivement protesté: "Il y a des gars sobres, des gars honnêtes, qui sont restés chez Vautour et il les a exploités et extorqué s'ils aussi, comme les autres."

Soudain, Ovide se fâche et donne un grand coup de poing sur la table. Le silence se fait et la soirée est levée.

che mensuellement \$357 et paie \$90 pour sa chambre. Le propriétaire de l'immeuble lui remet en moyenne \$45 par semaine sur son chèque ou \$180 par mois. Si l'on fait le calcul, on se rend compte que M. Fournier se fait soutirer la somme de \$87 sur chaque chèque qu'il reçoit.

Accompagné de deux policiers, Roger Fournier est allé hier soir chercher ses effets personnels à sa chambre de la rue Saint-Joseph et il est parti rejoindre la poignée de chambres décidées à échapper au prêt usuraire et aux sévices corporels.

TAXIS

(Suite de la première page)

Après avoir quitté le site de la CTCUQ, les voitures-taxis se sont répandues sur les principales artères en circulant lentement. Ce qui a entraîné plusieurs bouchons de circulation.

Réunis en assemblée générale spéciale, quelque 200 propriétaires et chauffeurs de taxis de la région de Québec ont décidé, hier soir, de poursuivre le mouvement de grève amorcé mardi matin.

Dans un vote pris à main levée, les participants à l'assemblée générale ont décidé de poursuivre leur débrayage tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu quelque chose de concret du ministre responsable du service des assurances du Québec, M. Jacques Parizeau.

En même temps, les gens du taxi de la région de Québec se sont dit d'accord pour accentuer les pressions tout en demeurant dans la légalité.

Cette décision implique que l'action de la Ligue des taxis de la région de Québec ne se limitera plus à bloquer l'accès routier à l'Assemblée nationale et à l'Aéroport de Québec.

En décidant de poursuivre leur grève, les travailleurs du taxi ont rejeté l'appel lancé par le député libéral de Jeanne-Mance, M. Michel Bissonnet, de retourner au travail jusqu'au 30 mars.

En fin d'après-midi, devant l'édifice de l'Assemblée nationale, M. Bissonnet, qui est critique officiel de son parti en matière de taxi, s'est adressé aux grévistes pour les inciter à reprendre le travail.

"M. Parizeau fait état de deux échéanciers dans sa lettre de mardi, soit les 15 et 30 mars 1982. Reprenez le travail jusqu'au 30 mars. S'il ne livre pas la marchandise, il sera encore temps de faire la grève. En attendant, il n'a pas l'intention de bouger. Donc, vous risquez de faire la grève pendant encore un mois", a-t-il lancé.

Lueur d'espoir

Par ailleurs, LE SOLEIL a appris qu'une lueur d'espoir persistait quand même. En effet, le ministre Parizeau devait mener des discussions cette nuit avec la Fédération des ligues de taxis du Québec, un organisme dont le siège social est dans la métropole.

Au centre des discussions, il sera question de tenter de déterminer si le "no fault" (indemnisation sans égard à la responsabilité) est préjudiciable à l'industrie du taxi. Si oui, on attend de M. Parizeau qu'il se compromette en promettant de l'abolir.

Ils sont nombreux les chauffeurs de taxi à affirmer que la hausse farouche de leurs primes d'assurance est due en grande partie au "no fault". "On a beaucoup d'accidents. Mais, nous sommes responsables que dans seulement 20 pour 100 des cas", disent-ils.

Déroutement

L'élément le plus spectaculaire de la deuxième journée de grève du taxi dans la région de Québec aura été, sans contredit, le geste de faire brûler



Le Soleil, André Pichette

Tiré de son lit aux petites heures, le maire Jean Pelletier a réussi à convaincre les gens du taxi de laisser sortir les autobus de la CTCUQ.

une automobile devant l'Assemblée nationale du Québec.

Pour employer une expression populaire, l'automobile était due. En effet, le véhicule incendié datait de 1976 et avait quelque 200,000 milles dans le corps. D'ailleurs, moyennant une collecte qui a rapporté un peu plus de \$400, le propriétaire du malheureux véhicule avait consenti à le sacrifier.

Montréal

Si tout le monde connaît la grande rivalité au hockey entre le Canadien de Montréal et les Nordiques de Québec, très peu de gens savent qu'une plus grande rivalité est en train de se développer entre la Ligue des taxis de Québec et les ligues de Montréal.

Les grévistes de Québec ne manquent pas de dénigrer fréquemment le peu d'appui qu'ils ont reçu jusqu'à maintenant de leurs confrères montréalais. En effet, seulement quatre ou cinq chauffeurs de taxi se la métropole se sont déplacés depuis mardi pour venir appuyer ceux de Québec.

En outre, on se dit déçu du fait que l'industrie montréalaise du taxi n'ait pas encore procédé à un débrayage.

Pourtant, mardi soir, le président de la Ligue des taxis de Québec, M. Jos Cloutier, s'est rendu à Montréal pour tenter de convaincre les dirigeants d'une dizaine de ligues de l'agglomération montréalaise, M. Cloutier est revenu très déçu de son voyage.



Le Soleil, André Pichette

Les grévistes du taxi ont démontré, hier, leur mécontentement en faisant brûler un taxi devant l'édifice de l'Assemblée nationale du Québec.

Contemporaine®

en exclusivité chez simons

LES BLOUSES À VOLANTS

toutes de coton, aux lignes douces et aux proportions généreuses, les blouses à volants inspirées par le romantisme du XIX^e siècle.

- a) la blouse coulissée à la taille avec volants à dentelle, blanc, p.m.g. \$55.
- b) la blouse à volants superposés aux épaules, blanc grandeur, \$70.
- c) la blouse pierrot à volants festonnés, blanc ou noir, p.m.g. \$60.

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

Aéroport de Québec L'achat de radars était déjà prévu

par Guy DUBE

L'enquête du juge Charles L. Dubin, sur la sécurité aérienne au pays, n'aura eu comme seule répercussion à Québec que de sensibiliser les "haut placés" sur la priorité de remplacer les radars actuels à l'aéroport de Québec.

La décision a été prise bien avant que le juge Dubin ne commence son enquête, il y a deux ans. Or, lundi, en déposant son

rapport, le juge Dubin a recommandé au ministère des Transports "d'accorder la plus haute priorité au programme de modernisation des radars pour remplacer les radars actuels désuets le plus tôt possible".

Trois officiers de l'aéroport de Québec, MM. Jean Thivierge (chef de secteur pour les télécommunications), Pierre Dancause (surveillant du programme d'entretien électronique), et Yves

Dupré (chef d'unité pour la tour et le centre de contrôle), soutiennent en outre que le terme "panne" d'équipement radio ou radar aurait dû être nuancé dans le rapport Dubin.

Sur 286 pannes rapportées par les contrôleurs lors de l'enquête, expliquent-ils, deux seulement étaient des "pannes opérationnelles", les autres n'étant que des bris techniques, tel un microphone qui "grinche".

"Il n'y aurait pas eu d'enquête Dubin et les radars auraient été remplacés quand même", précisent-ils.

Pas de panique

En témoignant lors de l'enquête, un contrôleur de Québec, M. Serge Dorion, avait mis en relief la "sensation de panique" qui prévalait dans la tour de contrôle de Québec lors d'une série de "pannes" de radio ou de radar en 1977.

"Il n'y a pas de panique à Québec, explique M. Dupré. Il y avait des moments où c'était difficile à cause de cette multitude de "pannes", mais ce n'est plus le cas à l'heure actuelle. Cette situation, si elle existait, n'existe plus des avions à Québec, "même s'il n'est pas moderne, est définitivement sûr".

L'équipement radar-radio a été installé à l'aéroport de Québec vers la fin des années 1950. Des améliorations ont été apportées aux télécommunications au cours des dernières années.

Les nouveaux radars devraient être opérationnels en 1986 ou 1987, souligne-t-on.

En double et en triple

Dans une entrevue qu'ils accordaient au SOLEIL, hier, à la suite du rapport du juge Dubin, les trois porte-parole de l'aéroport de Québec précisent que les systèmes de radar actuels "fonctionnent tous en double et même en triple, en ce sens que, si un émetteur tombe en panne, un autre prend aussitôt la relève".

"Si l'électricité manque, des systèmes de batteries prennent la relève automatiquement, jusqu'à ce que la génératrice, qui démarre elle aussi automatiquement, donne son plein rendement", ajoutent-ils, soulignant que ces batteries se rechargent et que leur durée est d'une demi-heure.

Ils reconnaissent toutefois qu'un système radar-radio plus récent serait plus sûr. "Au moment où il a été construit, le système actuel était adéquat; aujourd'hui, par contre, les informations doivent être plus précises, le trafic étant plus intense et les avions volant beaucoup plus vite qu'à l'époque des DC-3".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Pas de panique à l'aéroport de Québec: il peut y avoir des "bris techniques", mais rarement de "pannes opérationnelles", expliquent des spécialistes, précisant que le rapport Dubin n'a fait que sensibiliser davantage les hautes autorités du ministère des Transports.



Le Soleil, René St-Pierre

Yves Bouchard, enquêteur de la SQ à Matane, montre le canot gonflable dans lequel le corps d'un marin a été découvert. C'est ce radeau qui était en piteux état.

Hudson Transport: un canot était en très mauvais état

par Michel TRUCHON

Le notaire Cyrille Delage, agissant comme coroner spécial, a ouvert hier soir son enquête sur la tragédie maritime ayant fait sept victimes, au large de Matane, dans la nuit de Noël, quand le pétrolier "Hudson Transport" a pris feu.

Quatre corps ont été repêchés à la suite de la tragédie. Il s'agit de ceux de James Hancock, âgé de 38 ans, de la Nouvelle-Écosse; de Michael Robinson, âgé de 24 ans, de Montréal; de Terrence Sullivan, âgé de 38 ans, de Mississauga en Ontario, et de William Rotherford, âgé de 26 ans, de Montréal. Les disparus, présumés morts, sont Robert Poisson, âgé de 25 ans, de Montréal; Paul Marchand, âgé de 24 ans, de Québec, et Mark Viau, âgé de 25 ans, de Dartmouth en Nouvelle-Écosse.

L'enquête du coroner porte sur la mort de James Hancock et sera versée au dossier des trois autres victimes.

Les huit témoignages entendus hier soir ont révélé les faits suivants:

— l'analyse du sang des victimes n'a pas permis de déceler de trace d'alcool ou de drogue;

— les quatre hommes sont morts de refroidissement et de noyade;

— un des deux canots de caoutchouc servant d'embarcations de sauvetage était en fort mauvais état, perdant son air à une vingtaine d'endroits et ayant une déchirure dans le fond;

— deux câbles trouvés près d'une chaloupe de sauvetage étaient en fort mauvais état également, cédant sous une tension de 300 kg alors qu'ils auraient normalement pu en accepter une de 3,000.

Inspecté en avril

Le "Hudson Transport" avait été inspecté à Montréal au début d'avril 1981 et un inspecteur de Transports Canada avait signé le certificat de navigabilité. Lors de cette inspection les deux chaloupes de sauvetage du pétrolier ont été examinées et un exercice de sauvetage a été fait avec l'une d'elles. Son moteur a bien fonctionné et tout était normal. L'autre chaloupe, descendue à quai, était elle aussi en bon état.

Les deux radeaux gonflables pour leur part avaient subi une inspection faite par un employé d'une compagnie privée le 14 février 1981.

L'examen du canot endommagé dans lequel un des corps a été retrouvé a été fait au laboratoire de police scientifique de Montréal par le physicien Bernard Pominville.

Après avoir gonflé le canot et avoir constaté que l'air fuyait par une vingtaine d'endroits usés à la partie supérieure, le spécialiste a fait un test dans un bassin, faisant monter onze personnes dans l'embarcation. C'est au moment où celles-ci ont voulu débarquer que le fond s'est détaché. Auparavant il avait pu constater que le radeau faisait eau rapidement. L'au-

tre canot de caoutchouc était en bon état.

L'expert a également examiné un bout de câble de 53 cm coupé avec un objet tranchant et un autre de 21 m dont l'extrémité présentait les caractéristiques d'un bris en tension et non d'une coupure. C'est ce câble qui présentait des faiblesses évidentes.

Ordre et contre-ordre

M. Jean-Eudes Bouchard, capitaine du traversier Camille-Marcoux, a été averti vers 5h le matin du 25 décembre qu'un navire était en perdition au large de Matane.

Il communiqua avec son équipage et estima alors qu'il faudrait de 60 à 90 minutes avant de pouvoir appareiller. A 5h30 quelqu'un de la Garde côtière le rappelle pour lui dire que deux navires sont en voie de rejoindre le bateau en détresse et qu'il peut annuler son opération de secours.

Le capitaine Bouchard se rend néanmoins à son navire pour accueillir les membres d'équipage déjà en route et prévenir les autres.

Vers 7h le responsable du chenal de Québec lui demande de se rendre sur les lieux de la tragédie car les deux bateaux de secours éprouvent des difficultés avec leurs canots de sauvetage.

L'équipage du Camille-Marcoux est à nouveau appelé et c'est à 8h15 que le traversier quitte le quai. Le capitaine décide de faire un détour le long de la côte, dans la direction où auraient pu se diriger des chaloupes de sauvetage. Mais il ne voit rien, aucun signal de détresse.

C'est vers 9h qu'il arrive le long du Hudson Transport. Plus de 23 témoins ont été assignés à cette enquête du coroner qui a repris ce matin.

Régimes de retraite des employés de l'Etat Lévesque rencontre les centrales mardi

par Pierre PELCHAT

Le premier ministre René Lévesque rencontrera le mardi 2 mars, les trois présidents des centrales syndicales, la CSN, la FTQ et la CEQ, pour discuter des modifications que le gouvernement entend apporter aux régimes de retraite des 340,000 employés de l'Etat.

Cette rencontre avait été demandée en décembre par les chefs syndicaux à la suite de la décision du gouvernement, annoncée dans le discours inaugural, de réduire les avantages consentis aux employés du secteur public dans les régimes de retraite.

Un premier face à face qui avait été prévu en janvier n'a pu avoir lieu à cause de la grève de la CTCUM. Cette rencontre à huis clos doit porter sur les régimes de retraite mais il n'est pas impossible que la question du sommet de la "solidarité" soit aussi discutée.

L'automne dernier, M. Lévesque avait indiqué que les prestations aux retraités ne seraient plus indexées entièrement à l'avenir. Le premier ministre avait parlé d'une diminution de 3 pour 100 de l'indexation. En plus, on se propose de ramener à parts égales les contributions du gouvernement et des employés alors que présentement, l'Etat paie davantage (7 / 12 des coûts en ce qui concerne le RREGOP) que les employés du secteur public.

Dans un premier temps, la CEQ avait estimé à environ \$250 millions les réductions que le gouvernement s'apprête à effectuer dans l'ensemble des régimes de retraite. Un récent bulletin d'information interne de la Centrale de l'enseignement élève maintenant ce manque à \$381 millions. Selon une estimation gouvernementale, les modifications projetées par le gouvernement québécois permettraient d'économiser \$331 millions par année au Trésor provincial en pleine période de compressions budgétaires.

Bien qu'ils aient fait l'objet de discussions par le passé entre les négociateurs du gouvernement et ceux des centrales syndicales, les détails et les avantages consentis dans les régimes de retraite ne font pas partie des conventions collectives des employés du secteur public.

Les régimes de retraite ont été créés à la suite de l'adoption de lois à l'Assemblée nationale. Le gouvernement peut donc, de son propre chef, modifier unilatéralement ces régimes à la baisse en déposant un projet de loi. Et c'est ce qu'il a l'intention de faire dans les prochaines semaines.

Les syndicats contestent cette pratique soutenant que les régimes de retraite ont toujours fait partie des négociations des conditions de travail

dans le secteur public. Les présidents des centrales syndicales vont sûrement demander au premier ministre que les régimes de retraite continuent de faire l'objet de négociation lors de la prochaine ronde de négociation dans le secteur public. Cette demande pourrait bien rester lettre morte.

autre nouvelle en page A-13

ESPACES AVANTAGEUX A LOUER

Au Centre-Ville de Québec
Complexe Bibliothèque de Québec
Joignez-vous au ministère des Affaires indiennes ainsi qu'au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi qu'aux détaillants qui ont déjà loué dans le secteur commercial du Complexe de la Bibliothèque de Québec, Centre-Ville, 320, St-Joseph est.
Ce complexe immobilier de 4 étages comprend en plus de bureaux, 35 boutiques réparties sur 2 étages, le tout relié au Complexe Centre-Ville, à l'Edifice de la Communauté Urbaine de Québec, etc.

HÂTEZ-VOUS, CAR IL NOUS RESTE DE TRÈS BONNS LOCAUX DISPONIBLES.
Installez-vous dans un quartier bien établi, c'est un emplacement idéal! Stationnement sous l'immeuble, 555 places autos.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 7000 INC.
SERVICES DE LOCATION
Appelez: (418) 525-4931
PRÊT DANS QUELQUES MOIS

SSQ
Mutuelle
d'assurance-groupe

Système enregistré d'épargne-retraite sécuritaire

Régime enregistré d'épargne-retraite sécuritaire

Individuel
Pour tous!

Termes de 1 à 10 ans, au choix. Jusqu'à

17 1/2 %
Intérêt composé annuellement

• Dépôt à compter de 200 \$
• Aucuns frais d'adhésion, d'administration ou autres.
• Aucuns frais de conversion lors de l'achat d'une rente.
• Aucune obligation de souscrire à chaque année.

Renseignez-vous maintenant! Demandez notre brochure SECURER

Du 24 au 26 février, nos bureaux seront ouverts jusqu'à 21h, le 27 février jusqu'à 17h.

Séjour social:
2525, boul. Laurier,
Sainte-Foy, Qué. G1V 4H6
Tél.: 651-7000

Succursales:
Québec 659-4363
Montréal 384-8150
Longueuil 651-3300

#1 DATSUN

INCROYABLE MAIS VRAI!
Offre valide en février 1982 seulement

DATSUN 210
SUNNY 1982

manuelle, 1200cc **5375\$*** automatique, 1500cc **5875\$***

* transport et préparation en sus

Plusieurs autres modèles 210 Hatchback, 2 et 4 portes, familiales, à rabais jamais vus!

Ste1Foy
DATSUN

2060, boul. Charest ouest
sortie parc Jean-Talon nord
681-7371

Désastre de l'éducation économique



Jacques
dumais

Pour de nobles motifs visant à atténuer une formation scolaire par trop individualiste, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) émettait, récemment, un avis au ministre Camille Laurin demandant que les institutions scolaires dispensent l'éducation à la coopération.

Nul doute que les coopérateurs de l'heure ont un sérieux besoin de recyclage si l'on se réfère à l'actuel déroulement de la crise de l'entraide économique. Mais le conseil noie le poisson en regard de l'urgence de l'éducation économique au sens large d'abord. La coopération n'est qu'un aspect de la vie économique. Les Québécois ne s'improviseront pas coopérateurs s'ils ignorent les grands rouages de leur économie et des systèmes économiques du monde qui les entoure.

Or, justement, l'avis du conseil coïncide avec l'annonce désastreuse, par le ministère de l'Éducation, que l'enseignement obligatoire de l'économie pour tous les étudiants du niveau secondaire V est reporté de 1983 à 1986, sous prétexte que différents intermédiaires de la bureaucratie scolaire se retrouvent encore dans la brume. Comment accepter pareil report lorsqu'on sait la crise économique endémique, le chômage, l'inflation, la misère et l'angoisse collectives en pleine croissance?

Les professeurs d'économie du Québec crient au "non-sens" et avec raison. Voilà une décennie au moins que l'on diffère, d'année en année, une priorité qui passe pourtant avant celle des cours de flûte ou des classes de neige. Après 1979; 1983; après 1983; 1986... si tout va bien! Autant dire que nos penseurs scolaires férus de sciences humaines n'ont cure de voir se perpétuer l'analphabétisme économique d'autres générations de Québécois.

Que les économistes les plus fûtés ne s'y retrouvent plus dans la barque de l'économie sans gouvernail, cela excuse encore moins le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires de se traîner les pieds ainsi, de priver les jeunes d'un bagage intellectuel qui leur permettrait d'essayer de percer l'incompréhensible, de découvrir ce que leurs aînés ignorent, de jouer pleinement leur rôle de consommateurs avertis dès l'âge de raison et, plus tard, de citoyens-électeurs.

Il est inconcevable que deux gouvernements veuillent assainir les finances publiques lorsque moins de 400,000 Québécois de 15 ans et plus possèdent cette base académique dans le domaine de l'économie. Le gouvernement péquiste, pour l'un, ne saurait claironner sa souveraineté et ses priorités économiques quand, d'autre part, il sacrifie une relève sur les bancs de l'école.

L'économie c'est le pouvoir. Quand on n'en connaît pas l'ABC, on s'en remet aveuglément à des gourous, à une élite non seulement faillible et suffisante mais susceptible de ratatiner singulièrement un appareil démocratique. A bien y penser, cette situation rappelle étrangement le "Bréviaire du patriote canadien-français", de Mgr Louis-Adolphe Paquette, qui affirmait sa foi en la vocation "essentielle spirituelle" des porteurs d'eau d'ici...

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, doit prendre conscience que trois autres années avec le même programme tout juste facultatif d'initiation à la vie économique sera beaucoup plus dommageable pour la société québécoise que s'il mettait en veilleuse son projet — toujours officieux — de réformer les structures scolaires. Car l'économie tient du contenu cent fois plus important que ce contenant avec lequel il s'amuse tout seul!



FONDATION DU QUÉBEC
POUR LES MALADIES
DU CŒUR



bloc-notes

L'Entraide: à raffiner



Gilles
lesage

Tout en étant d'accord avec les objectifs du gouvernement concernant les caisses d'entraide économique, il importe que les gestes qu'il s'apprête à poser soient raffinés et précisés.

Ainsi que le ministre des Institutions financières l'a souligné au cours du débat de mardi, à l'Assemblée nationale, il est exact que la majorité des entraidistes — du moins de ceux qui ont voté le 14 — souhaitent que l'entraide continue d'exister et de se développer. Il faut donc donner suite à ce vœu et assurer la mise en oeuvre du plan de relance Dugal. Il faut par ailleurs donner le temps au Mouvement Desjardins de faire des offres appropriées aux caisses dissidentes ou réticentes. De telle sorte que, dans deux mois environ, les entraidistes fassent un choix éclairé, démocratique et final entre les trois solutions disponibles: plan Dugal, plan Desjardins, liquidation.

Telles qu'exposées par M. Parizeau, les solutions législatives et administratives semblent aller de soi et devoir sortir de la poche de l'impasse. Sous le couvert de consultations, le ministre s'est fait une idée précise — alimentée par une évidente déception — et il ne semble pas vouloir en démordre. Ce qui risque de faire surgir d'autres problèmes aussi graves. Il faut y regarder de près avant que la loi ne soit présentée et adoptée par les députés.

Ce qui est fait est fait, estime le ministre, et il ne faut pas revenir sur le vote affirmatif des 26 caisses qui ont souscrit au plan Dugal. Mais il doit tenir compte du fait que, même s'il a été accepté à 75 pour 100 des membres présents de 26 caisses, le plan n'a été entériné que par une minorité, 12 pour 100, des entraidistes. Maintenant qu'une autre solution s'offre à eux, il serait de mise qu'ils aient le choix entre les deux, ce qui n'était pas le cas, le 14. S'il veut être équitable, M. Parizeau devrait reprendre l'exercice pour toutes les caisses, étant donné qu'il a changé les règles du jeu après le fait.

D'autre part, pour assurer un vote représentatif, la consultation pourrait se faire par la poste, ou par procuration, ce qui n'est pas si compliqué, ainsi que le "renendum" vient de le prouver amplement.

On comprend par ailleurs M. Parizeau de vouloir assurer la pérennité d'une formule de financement régional qui a ses grands mérites, d'où sa promesse de traiter aux petits oignons les 26 caisses qui acceptent le plan Dugal. Mais n'y a-t-il pas là une grave injustice pour les milliers d'entraïdistes qui optent différemment en toute bonne foi? Le ministre veut peut-être punir le Mouvement Desjardins, mais ce sont les petits épargnants qui écopent et qui n'auront pas droit à leur part de ses largesses fiscales. Si \$90 millions étaient prévus à ce titre, en décembre, ils devraient être encore disponibles en mai. Autrement, c'est la règle unique des deux poids, deux mesures.

A la condition que le vote soit

universel et que la majorité des membres s'exprime, un vote de 50 pour 100 plus un devrait être suffisant pour l'une ou l'autre solution.

Ainsi que le note M. Ryan, la solution proposée par M. Parizeau confirme la tendance au fractionnement, au morcellement et à la dispersion des énergies. "Une solution intégrée qui embrasserait l'ensemble de la réalité entraidiste serait infiniment plus efficace et plus solide", indique avec pertinence le chef de l'Opposition.

Pourquoi ne pas donner le même choix à tout le monde? Pourquoi ne pas privilégier autant la formule coopérative de Desjardins que la nouvelle formule capitaliste du plan Dugal? Pourquoi faire deux catégories d'entraïdistes, les bons qui sont d'accord avec les vues personnelles de M. Parizeau, et les autres — les méchants? — qui croient encore à la formule coopérative, que le gouvernement était censé favoriser?

A vrai dire, le plan Parizeau soulève autant de questions qu'il ne donne de réponses. On comprend le ministre d'avoir hâte d'en finir. Il n'est pas facile de faire vite et bien. Mais il doit respecter le désir des entraidistes et leur faciliter les choses, notamment en les plaçant tous sur un pied d'égalité.

Le débat de mardi s'est tenu dans une atmosphère sereine et calme. Pour peu qu'il en demeure ainsi, il y a moyen de trouver des solutions équilibrées et équitables, qui protègent les épargnes et relancent le développement régional.

Le plan Parizeau? A raffiner de façon sérieuse.

au fil des idées Important défi pour l'érable au Québec



maréchal
francoeur

Le développement du secteur des produits de l'érable est présentement à un tournant en raison de la mévente de la récolte de l'an dernier qui s'est élevée à 37 millions de livres de sirop. Il en reste encore environ 25 millions de livres dans les entrepôts et un million de livres à la ferme.

C'est donc le moment de se livrer à une analyse de la situation et d'y remédier, même si les avis sont partagés sur l'écoulement du produit. "C'est vrai qu'il y a des surplus, mais nous allons les vendre", déclarait M. Jean-Pierre Potvin, du service de la mise en marché du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Les producteurs sont conscients des problèmes. Les rencontres qu'ils tiennent présentement, dans différentes régions (la dernière à Sainte-Famille, île d'Orléans), permettent des échanges de vues entre les divers intervenants. On connaît certains problèmes: manque d'uniformité du produit et déficience dans la promotion-publicité. En outre, tous les producteurs ne sont pas d'accord sur la formule idéale de commercialisation.

Indéniablement, dans notre monde de consommation, la publicité est importante. Notons ce que les enfants mangent à cause de la publicité. D'ailleurs les producteurs agricoles ont fait l'expérience de l'impact de la publicité sur certains produits. Il y a quelques années, la production-consumption du lait était en baisse; on a pu rétablir la situation grâce à la publicité et à la promotion. C'est donc une voie indiquée.

Comme il est de coutume lorsqu'il s'agit de la commercialisation des produits agro-alimentaires, la formule d'un plan conjoint de mise en marché des produits de l'érable est proposée comme la solution miracle qui règlera tous les problèmes. Déjà pour la commercialisation du poulet, des oeufs, du lait et du dindon (du porc?) des plans conjoints fonctionnent. On cite ces secteurs comme modèle de mise en marché efficace et avantageuse.

Mais l'unanimité n'est pas faite autour d'un tel plan conjoint, un tel organisme pourrait être la meilleure ou la pire des solutions pour l'acériculture. Évidemment, elle ne manquerait pas de soulever une polémique entre certains producteurs, les petits et les gros, les amateurs et les professionnels.

Aussi, est-ce bien le temps d'aborder cette question? Pour le moment, l'important est d'écouler le sirop déjà dans les entrepôts. Il faut aller au plus pressé et consacrer tout l'argent disponible à la promotion au Québec et à l'étranger.

En outre, une meilleure collaboration serait souhaitable entre les distributeurs et les producteurs. La carence à cet égard a été notée par un acériculteur: "Dans nos magasins, dépanneurs ou épiceries, on trouve des vins de tous les pays, mais nos propres produits sont introuvables." Évidemment, le distributeur ne vend que ce que le client veut bien acheter.

Pour beaucoup de gens, le secteur des produits de l'érable ne peut être que marginal. Mais il ne faut pas oublier que le Québec jouit d'un monopole dans ce secteur. Cette production pourrait signifier des revenus d'un demi-milliard de dollars par année. Sans rêver en couleurs, le défi est intéressant à relever. Les possibilités sont connues.

point de vue

Pour comprendre le geste de Charron

(NDLR) — Educateur, humaniste, défenseur des droits et libertés de la personne, Maurice Champagne-Gilbert est l'auteur d'un livre récent intitulé "La famille et l'homme à délivrer du pouvoir". Il livre ici sa réflexion sur l'événement survenu cette semaine dans la vie et la carrière de l'homme politique Claude Charron.

par Maurice
CHAMPAGNE-GILBERT

L'événement survenu dans la vie et dans la carrière publique de Claude Charron mérite qu'on s'y arrête, pour le COMPRENDRE. Cela nous concerne tous, comme personnes et comme citoyens. Nul d'entre nous n'est à l'abri, complètement, d'un geste similaire, qu'il soit simple citoyen ou personne publique.

Quand je dis "pour le comprendre", je réfère en particulier à des modes de connaissance du comportement humain qui ne restent pas prisonniers d'une morale primitive

figée dans nos notions de bien et de mal, de réfléchi et d'irréfléchi, de responsable et d'irresponsable. Plusieurs des premiers commentaires publics entendus vont dans ce sens toutefois. On parle de "geste irresponsable", "impossible", ou la personne en cause est déjà "sévèrement punie". Il faut noter d'ailleurs que l'auteur du geste lui-même parle d'un geste "irréfléchi".

N'est-il pas d'abord évident que le geste se situe dans une sorte d'obscurcissement de l'activité consciente, qui peut survenir dans la vie de n'importe qui. Il y a des gestes que tous pouvons poser en certaines circonstances, où les choses se passent comme si nous fermions la lumière pour agir dans le noir. Comment expliquer autrement que cet homme connu, plus que tant d'autres, particulièrement identifiable dans un lieu public, et qui n'a aucun besoin matériel de poser tel geste, le pose.

Nous sommes dans le domaine encore largement obscur

des comportements humains, où, pour une foule de raisons qui finissent par se traduire en fatigue extrême, en tension, notre organisme nous échappe à nous-même. Je m'interdirai ici de donner des exemples, pour n'évoquer que le phénomène des crises de toutes sortes et qui souvent sont autant dirigées "contre la personne qui les vit" que contre autrui.

Fatigue. Tension. Surexcitation. Perte même de réflexes. A tels ou tels degrés. Malheureusement, en évoquant ces réalités, nous évoquons l'univers des personnes politiques. Curieusement, le monde de la carrière politique, qui demande, tel qu'on le fait vivre, des énergies quasi surhumaines, évolue dans une carence flagrante d'hygiène mentale et physique. On se démole, on se tue au travail. On s'abîme dans les conflits, quand ça n'est pas dans des opérations de violence sournoise où ses ennemis politiques sont aux aguets comme des loups. (Je ne donne pas plus

de précisions, pour ne pas tomber dans le travers qui consisterait à accuser les ennemis en question...)

La vie politique, telle qu'elle est menée, est inacceptable en termes de standards minimaux d'hygiène mentale et physique. Elle fait de nombreuses victimes, de divers types, à travers le monde. Chacun peut ici faire sa liste.

Je ne pourrais pas, par ailleurs, engagé comme je le suis depuis des années dans le domaine des droits, ne pas souligner l'ampleur du problème que pose le comportement de la maison Eaton face à la liberté de poursuivre dont elle disposait et dont on dispose toujours en de tels cas. Ne nous empêtrons pas ici devant le principe de "l'égalité de tous devant la loi", pour prétendre qu'Eaton devait poursuivre. Au contraire, l'égalité et la justice comprennent la liberté de poursuivre, selon l'évaluation qui est faite des circonstances, des

personnes. La maison Eaton a fait son choix. Et comprendre, s'applique sans doute autant à la capacité de comprendre aussi la décision d'Eaton, sans y chercher une explication politique.

Enfin, le geste doit-il amener fatalement la démission de la personne de la fonction publique qu'elle exerce? J'en doute fort. Et il vaut la peine de se poser la question. Elle peut signifier entre autres ceci: voulons-nous vivre dans l'illusion que les êtres humains que nous déléguons à tels ou tels postes publics, ne sont pas des êtres humains, comme nous? Elle est d'autant plus importante aussi la question, quand il s'agit de comportements qui n'ont rien à voir avec la malhonnêteté, manifestement.

Je souhaite que les personnes-citoyens du comté de Saint-Jacques se posent la question. Et j'espère, si cela était son désir aussi et sa force, que Claude Charron reste député, l'un des plus aptes que l'opinion publique connaisse.

Entrevue avec le Protecteur de l'université Laval Un équilibriste au-dessus de la mêlée

Premier titulaire du poste de Protecteur universitaire, à Laval, M. Jean-Paul Montminy a un défi de taille à relever: comment assurer "l'équité", selon sa propre expression, à tous les membres de la communauté.



raymond giroux

M. Montminy ne se considère pas comme un juge. Même s'il relève du Conseil universitaire, le Protecteur se doit d'être d'une totale indépendance, ce qui n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire dans le petit monde du campus de Sainte-Foy.

Sa crédibilité lui viendra de son aptitude à se tenir au-dessus de la mêlée, à l'extérieur des cadres organisés qui rivalisent quotidiennement entre eux.

Son statut, nous explique-t-il en entrevue, met toutes les chances de son côté: "administrateur sans administrés", il a un budget propre, et une seule secrétaire à son service, ce qui réduit au minimum les risques de conflit.

Dégagé de son poste de professeur de sociologie religieuse, il n'est pas membre du Syndicat des professeurs, et ne donne cette année aucun cours, même s'il a théoriquement la possibilité de reprendre du service à partir de l'an prochain.

Les seuls étudiants auxquels il a personnellement affaire demeurent donc une poignée d'élèves du niveau du doctorat, où l'absence de cours formels élimine les querelles potentielles. "Et s'il y avait des problèmes, assure-t-il, je demanderais aux étudiants de se trouver un autre directeur de thèse".

Il a de plus été choisi par un comité quadripartite (étudiants, pro-

fesseurs, administrateurs et personnel) et élu par plus des deux tiers des voix au Conseil de l'université, en mars de l'an dernier.

Un médiateur

Le Protecteur universitaire n'a aucun pouvoir sur personne, dans la communauté universitaire. Il n'a aucun droit de regard, par exemple, sur les notes d'examen, si les professeurs ou les départements impliqués ne veulent pas les réviser.

Il se définit, aime-t-il à souligner comme un médiateur, mais le Code du travail a déjà assigné ce titre à une autre fonction. Son rôle n'est pas de rendre justice à tous, mais de voir à ce que "justice naturelle" soit faite.

Il pourra, dans le cas d'un élève mécontent d'un résultat d'examen, téléphoner au département concerné, prendre un rendez-vous et discuter du problème. S'il s'aperçoit que cet étudiant a toujours eu une excellente moyenne, et que cet échec est vraiment exceptionnel, il pourra demander sans faire de tapage qu'on laisse passer l'étudiant.

M. Montminy essaie, depuis son entrée en fonction, de ne pas trop "formaliser" les relations. "Si on peut régler un cas sans que le Protecteur apparaisse officiellement au dossier, c'est tant mieux". C'est ainsi que sur quelque 150 cas qu'il a eu à étudier, pas plus de deux douzaines ont entraîné des plaintes formelles.

Les problèmes

M. Montminy a une position très claire: ce n'est pas à lui de récrire les règlements défectueux, ce qui se présente beaucoup aux deuxième et troisième cycles où les traditions n'ont pas l'importance du premier cycle.

"Si j'écris moi-même les règlements, explique-t-il, je serais par la suite en conflit d'intérêts, car j'aurais personnellement à rendre des décisions, dans les années à venir, sur des plaintes provoquées par ces mêmes règlements que j'aurai proposés".

Les règlements des 2e et 3e cycles (maîtrise et doctorat), occasion de nombreuses controverses, sont d'ailleurs en cours de révision à l'université Laval, et leur conception amène des problèmes très différents de ceux qu'on connaît au premier niveau.

Ainsi, dit le Protecteur, tout doit y être individualisé à cause du type même d'études et de recherches qui s'y font, de sorte qu'on peut difficilement assurer un même degré de précision: il est difficile de prévoir toutes les situations.

"Mais les règlements de l'université doivent être clairs, précis et connus de tous, ajoute M. Montminy, sinon vous donnez une possibilité de pouvoir discrétionnaire à une administration qui tient déjà le gros bout du bâton". Car les ententes personnelles qui étaient possibles il y a des années, alors que Laval jouissait d'une structure de type familial, explique-t-il, ne le sont plus dans le cadre de la structure bureaucratique existante.

Malgré tout, il y a parfois des règlements qui pourraient être mieux appliqués: mais dans le milieu universitaire, il n'y a pas d'administrateurs professionnels à temps plein au niveau des programmes d'études, et les membres des divers comités se relaient à intervalles réguliers. Les interprétations peuvent ainsi différer d'une année à l'autre, ou d'un département à l'autre.

"Les emmerdements volontaires, les injustices subjectives se comptent toutefois sur les doigts de la main", affirme M. Montminy. Et il dispose, pour dénoncer ces cas, de la même arme que ses "homologues" protecteurs dans d'autres domaines: son rapport annuel, où il pointera les récalcitrants éventuels.

Ce contexte l'oblige évidemment à pratiquer ce que les politiciens appellent le "low profile", une sorte de présence permanente mais discrète. Une entrevue par-ci par-là, une conférence ou un communiqué pour rappeler sa présence, voilà ses "armes" temporaires.

Présentation: Dominicain et professeur en sociologie religieuse, M. Jean-Paul Montminy occupe depuis septembre dernier le poste de Protecteur à l'université Laval, l'équivalent dans son milieu du Protecteur du citoyen ou du Commissaire aux langues officielles, par exemple. Raymond Giroux l'a rencontré, la semaine dernière. Le journaliste a en outre rencontré Raymond Malo, un étudiant de Laval qui a accepté de rendre public le dossier qu'il a soumis à M. Montminy.



Le Protecteur de l'université Laval, M. Jean-Paul Montminy.

Un cas qui tarde à être réglé

Le 24 septembre dernier, le Protecteur de l'université Laval, M. Jean-Paul Montminy, recommandait au département de géographie de réviser favorablement la note qu'un étudiant, M. Raymond Malo, avait obtenue lors d'un séminaire suivi au cours à l'automne... 1979.

Et au moment d'écrire ces lignes, l'étudiant attend toujours que son département donne suite à la recommandation du Protecteur.

Selon M. Malo, qui nous a transmis une copie de tous les éléments du dossier pour appuyer ses dires, l'affaire a commencé dans le cadre d'un séminaire de géographie culturelle où, après une session qui se serait révélée houleuse, le professeur, M. Eric Waddell, lui a transmis son évaluation par écrit, le 8 janvier 1980:

"Je t'ai donné la note "E" qui équivaut à un échec. J'ai ainsi jugé

ton comportement intellectuel et personnel, le premier étant nettement insuffisant et le deuxième incompatible avec l'idée même de l'université".

La lettre du professeur parle plus loin du refus de l'étudiant de "sortir de (son) carcan idéologique" et discute de son attitude générale à l'égard de la démarche universitaire.

A partir de ce moment, ce ne fut qu'un long échange de lettres entre maints intervenants: l'étudiant écrit ainsi aux responsables du département, pour obtenir une révision de notes. Ceux-ci la rejettent le 28 avril suivant en invoquant... la convention collective des professeurs!

Puis Malo soulève son cas auprès du directeur de l'Ecole des gradués, M. Claude Saint-Pierre, et du doyen de la faculté des lettres, M. Lorne Laforge.

Le secrétaire à la recherche et

aux études de 2e et 3e cycles, M. Jean Bilodeau, hérite à son tour du dossier, et le retourne au département de géographie qui sortait à peine d'une crise interne.

Réponse: on lui propose de reprendre dans les six semaines, et par écrit, un travail qui remplacerait la présentation orale qui compte pour 70 pour 100 de sa note, et on l'avertit par la même missive que son dossier personnel s'alourdit d'un avertissement pour indiscipline.

Et ça continue!

Comme M. Malo demande une révision, non une reprise, il refuse et consulte un avocat, à qui le doyen Laforge répond qu'il ne peut contester légalement car la décision finale de l'Ecole des gradués n'est pas encore rendue.

Entre-temps, le professeur Waddell, impliqué dans la décision, se

retire du dossier et le confie au Comité d'admission et de supervision du département de géographie. Ce comité formule une proposition en six points, le 23 octobre 1980, autorisant l'étudiant à présenter à nouveau son travail dans des conditions analogues, c'est-à-dire devant un public étudiant.

De son côté, l'université suit l'étudiant sur le terrain légal et transmet le dossier à son avocat, Me Jean Beauvais.

Quant à Malo, il reçoit une réponse du président du Syndicat des professeurs, M. François Baby, le 6 mai 1981, soulignant que dans un tel cas, il n'a pas à reprendre son cours mais doit plutôt obtenir pour ce séminaire la moyenne de tous ses autres cours. Cet avis incite l'étudiant à revenir sur son accord de se soumettre à la reprise.

Vient alors la minute de vérité: le 29 mai 1981, le directeur de l'Ecole

des gradués tranche contre l'étudiant, sa demande de révision est rejetée.

M. Malo, de son côté, apprend la nomination de M. Montminy. Il lui transmet alors son dossier, à l'été, avant même son entrée officielle dans ses bureaux. Le Protecteur étudie le dossier, et dès le 24 septembre, il recommande aux personnes concernées de réviser leur décision en donnant à l'étudiant sa note moyenne.

Depuis, le comité concerné, au département de géographie, attend l'avis juridique de Me Beauvais avant d'être convoqué en session spéciale. Selon le directeur du département, M. Louder, cela devrait se faire d'ici quelques jours.

On pourrait ainsi voir l'avocat de l'université se prononcer contre une recommandation du Protecteur. Un beau conflit en perspective au Conseil universitaire!

L'industrie de la pêche Un secteur qu'il faut restructurer

La CSN et la Fédération du commerce rendaient publics, récemment, les résultats d'une recherche sur les conditions de salaire et de travail des travailleurs des usines de transformation du poisson. Voici un résumé de cette recherche effectuée par deux professeurs de l'UQUAM, MM. Jean-Pierre Revêret et Jacques Peltier.

par la Confédération des syndicats nationaux

Malgré de dures luttes syndicales, la situation des 3.000 travailleurs et travailleuses des quelque 50 usines de transformation du poisson que compte le Québec ne s'est guère améliorée depuis une dizaine d'années. La durée moyenne du travail est toujours autour de 28 semaines par année, le salaire moyen d'environ \$4,500, et 84 pour 100 ont gagné moins de \$6,000 nets en 1980.

Les conditions de travail sont particulièrement pénibles. On y travaille debout et à boni, sur des planchers humides et glissants, les mains dans l'eau courante, dans le bruit qui dépasse souvent la norme de 90 décibels, surveillés par un appareil de gerance démesuré, qui a augmenté de 310 pour 100 de 1970 à 1978.

Tous ces facteurs ont des conséquences importantes sur la santé et la sécurité. Qu'il suffise de souligner que 60 pour 100 des travailleurs et travailleuses attrapent plus facilement une grippe ou un rhume en été quand ils sont à l'usine qu'en hiver quand ils n'ont pas de travail; que le tiers souffre du besoin d'uriner très fréquemment, que la moitié sont stressés au travail, ce qui cause des problèmes de digestion, d'insomnie, de maux de tête. Sans compter les nombreux cas d'arthrite, de rhumatisme, de surdité, de maux de dos et de jambes, et de pertes de cheveux.

Il est donc devenu évident pour ces travailleurs et travailleuses qu'ils ne pourraient améliorer sensiblement leurs conditions de travail et de vie uniquement dans le cadre de la négociation collective, mais qu'ils leur fallait également agir

sur la nature même de l'industrie.

En effet, ils voyaient décroître dangereusement les stocks de poisson, au point de réduire de moitié la main-d'oeuvre dans les usines de transformation, en 1976 par rapport à 1970. Ils avaient accueilli avec soulagement l'extension de la zone de pêche à 200 milles des côtes en 1977, qui a permis une reconstruction rapide des stocks de poisson, puisque les grands navires-usines de France, du Portugal, d'Espagne ou de l'URSS n'y avaient plus accès. Mais ils continuent de se demander pourquoi la flotte québécoise n'est pas équipée pour aller pêcher à cette distance, contrairement à celle des autres provinces de l'Est...

La recherche réalisée dans le cadre d'un protocole d'entente entre l'UQAM, la CSN et la FTQ, permet d'avoir maintenant une vue globale de l'industrie, de ses faiblesses et de ses possibilités de développement.

Cet effort de démocratisation de la connaissance permettra de mobiliser la population locale de façon à forcer les gouvernements à relancer l'industrie de la pêche et à l'orienter dans le sens de ses intérêts.

Recommandations

Pour cela, nous sommes amenés à formuler des recommandations aux différents niveaux de ce secteur. Avant tout pour s'assurer un accès à la ressource, tant dans le golfe que dans la zone des 200 milles, il faut que les quotas attribués par le gouvernement fédéral le soient par province. Pour pêcher ce poisson, il faut un outillage approprié, ce qui exige de restructurer la flotte côtière actuelle, et de lui ajouter une flotte de grande pêche capable de sortir du golfe. Cette flotte ne doit pas être laissée à l'entreprise privée pour que ne répète pas le scénario des provinces maritimes.

Les usines de transformation, déjà trop nombreuses, devraient assurer une diversification de leur production, tant primaire que secondaire, et s'orienter davantage vers le marché intérieur qu'elles ne l'ont fait jusqu'à maintenant. Nous sommes conscients du rôle du marché dans la crise actuelle dans le secteur des pêches, et nous pensons que seule une prise en mains par une agence gouvernementale de mise en marché peut permettre d'en sortir.

Cette agence, sous contrôle de l'Etat, rassemblerait les intervenants du secteur, y compris les travailleurs et travailleuses représentés par leurs syndicats. De façon analogue à ce qui s'est fait ailleurs dans l'agro-alimentaire (lait en particulier) elle pourrait assurer la promotion collective des produits, veiller à leur qualité, etc...

Dans ces usines nous exigeons pour les travailleurs et travailleuses, l'institution d'un revenu garanti pendant la saison de pêche. Nous exigeons la reconnaissance de la particularité et de la saisonnalité du travail dans ces usines par les deux gouvernements en ce qui concerne l'obtention de l'assurance-chômage et du bien-être social.

Quand on considère que 30 pour 100 de la population active dépend de la pêche en Gaspésie, 50 pour 100 aux îles-de-la-Madeleine et 70 pour 100 sur la Basse-Côte-Nord, on peut croire que les généreuses subventions accordées par les deux gouvernements aux propriétaires de bateaux de pêche et d'usines de transformation pourraient être mieux utilisées, et qu'elles pourraient servir à restructurer l'industrie dans le sens des intérêts de la population.

L'Entraide

Sociétaire indigné

M. Raymond Blais, président
La fédération des caisses populaires
Desjardins de Québec

Il serait osé et prétentieux de ma part de vouloir évaluer le degré de succès ou d'insuccès de la publicité faite par la Fédération des caisses populaires Desjardins, samedi, le 13 février courant, soit la veille du vote des membres des caisses d'entraide économique.

Je désire plutôt vous faire part de mon indignation pour ce geste posé à un moment inopportuniste et mal choisi et que je qualifie de déloyal.

La rareté d'institutions financières créées par les nôtres n'exige-t-elle pas une meilleure collaboration mutuelle en vue de les conserver? Autrement, vous oubliez les principes de saine concurrence que votre alma mater vous a enseignés aussi bien qu'à M. Justin Dugal qu'au sous-signe?

Un de vos sociétaires qui n'a pas aimé la façon de procéder de ses mandataires envers une institution qui a autant sa place au soleil que toute autre.

Léandre Faguy
Sillery

"Mon" bien

Comme plusieurs personnes de la région, je me suis retrouvé par un beau dimanche après-midi du 14 février 1982 à Lac-Échemin, assis bien au chaud dans le cinéma Royal; ce n'était pas un film d'aventure que j'étais venu voir mais, laissez-moi vous dire que de l'action, j'en ai eu pour mon argent. En effet, j'étais venu à cet endroit pour décider de l'avenir de "ma" caisse d'entraide économique (Dorchester), je devrais plutôt dire de "leur" caisse d'entraide économique car de la façon dont se sont déroulés les événements, je n'ai guère eu l'impression que cette institution coopérative était encore la mienne. Et je dois dire que je n'étais pas le seul à partager cette opinion à la sortie de la réunion.

Comme dans toute assemblée démocratique, je m'attendais à ce que les membres aient leur mot à dire sur le choix du président d'assemblée, sur la confection et l'adoption de l'ordre du jour, sur l'acceptation des règles pour la conduite de la réunion et sur la nomination des scrutateurs. Or, je me fis dire que tout cela avait été décidé d'avance soit par la loi 40, soit par la fédération d'Alma, soit par la caisse d'entraide économique elle-même. "Tout du monde qui veut mon "bien", que je me dis, faisons-leur confiance." Quoique, à ce stade, je dois dire que je commençais à me méfier un peu de ceux qui voulaient mon "bien" vu que le Mouvement Desjardins me répétait depuis quelques jours que lui aussi voulait mon "bien".

M'amenant au micro pour soulever deux points d'ordre au président d'assemblée, je me vis rapidement ramené à l'ordre par ledit président; j'insistai pour qu'au moins on entende mes deux points d'ordre mais je me fis menacer, en mauvais élève que j'étais, de me faire mettre à la porte de la classe par le maître.

A un moment donné, une clameur s'éleva de l'arrière de la salle disant que l'on votait déjà à l'arrière dans l'antichambre de la salle, eh oui, dans l'antichambre. Le président rappela vite les vociférateurs à l'ordre et ne trouva rien à redire au fait que le vote ait déjà commencé.

J'osai, en élève récalcitrant, troubler le discours du président en proposant qu'on pourrait s'accorder un délai de 60 jours afin de voir un peu plus clair dans cette eau vaseuse; jamais moratoire n'eut la vie plus courte, en moins de deux, la guillotine de l'irrecevabilité le décapita net. Je poussai l'affront jusqu'à en appeler de la décision du président et ce, à trois reprises. Sur de son autorité, le président ne daigna même pas soumettre sa décision aux voix de l'assemblée comme il se devait de le faire sur demande selon le règlement lu par lui-même au début de l'assemblée.

L'heure filait, mon "bien" aussi, et l'assemblée, se sentant bien informée, demanda que l'on passe au vote. Et pour être bien sûr que le "bien" de tous les membres présents ne lui échappa point, le président se permit de donner quelques résultats positifs de caisses qui avaient accepté le plan de relance à forte majorité et ce, juste avant le vote, en omettant bien entendu de mentionner les caisses qui avaient refusé le plan en question. Une question de privilège me fit bondir de mon siège pour dénoncer de telles manœuvres mais je me vis répondre que, quand on a consacré quatre ans et plus de son temps et ce, bénévolement, on pouvait se permettre d'agir ainsi pour le "bien" de "sa" caisse d'entraide.

Pour ce qui est du vote, je n'ai rien à en redire si ce n'est que j'ai vu des personnes déposer plus d'un bulletin de vote en même temps dans la boîte de scrutin; je suis pour ça les gestes d'"entraide" moi aussi! Toujours est-il que "ma" ou "leur" caisse d'entraide — je ne sais plus quel mot employer — a accepté le plan de relance à 77,86 pour 100. Je pense que c'était pour mon "bien".

Pierre Allen
Saint-Anselme
membre à vie de la nouvelle
Société d'entraide de Dorchester



Attendons!

Aux membres de la CEE de Dorchester

Ayant assisté à l'assemblée générale spéciale du 14 février dernier et étant informé sur la nouvelle loi 40 qui régissait cette assemblée, j'ai trouvé personnellement que cette réunion s'était déroulée selon les conformités établies.

Par ailleurs, je trouve désolant le fait que certains membres de la Caisse d'entraide économique de Dorchester (en particulier ceux qui étaient contre le plan Dugal) n'acceptent pas le vote démocratique qui s'est pris dimanche dernier.

Je désapprouve le fait que ces personnes divulguent à la population que le vote n'était pas légal. Ce n'est pas à nous, néophytes dans le domaine, d'accepter ou de refuser le déroulement de l'assemblée. Une personne spécialement nommée par le ministère des Institutions financières et Coopératives était présente afin de vérifier la conformité du déroulement de l'assemblée et de faire rapport de toutes irrégularités au ministère concerné.

Attendons donc le rapport du fonctionnaire avant de prendre position dans ce dossier.

Christian Audet
Sainte-Claire, Bellechasse

Que faire?

Le dossier des caisses d'entraide économique apparaît plutôt ténébreux et surtout douteux. On a multiplié les assemblées, soi-disant pour éclaircir la situation et donner un peu d'espoir aux petits épargnants qui ont un peu naïvement fait confiance à ces institutions. Cependant les résultats en sont chaque fois assez décevants et la confusion semble plus grande.

Pour le moment il demeure une question fondamentale à résoudre à savoir comment arriver à protéger les épargnes de ces membres confiants. Toutefois l'impression nette que l'on recueille de tous les efforts dont j'ai parlé, c'est plutôt comment maintenir à flot ces institutions sans avoir trop l'air de prendre les épargnants en otage. Pourquoi toutes ces manigances? Pourquoi insister à garder un nom, une formule apparemment améliorée? Le gouvernement est intervenu et a proposé des solutions mais on perçoit très bien qu'on cherche à favoriser la chèvre qui mange le chou plutôt que le chou. Car des choux il s'en trouve toujours mais une chèvre déjà en place, ça produit du lait et donne du prestige au proprio.

A un moment donné on a tenu une assemblée au cégep Sainte-Foy, le 14 décembre. Une proposition qui avait du bon sens a été acceptée mais lorsque par après on est venu pour donner suite à ça, voilà que ça ne marche plus. D'après vous qu'est-il arrivé dans l'intervalle? La banque d'épargne concernée ne donne pas de renseignements; tout simplement, ça ne marche plus. Qui a posé des objections? On a probablement eu peur que ça nuise au plan de relance, peu importe les choux. Vous saisissez mes choux?

On prétend se scandaliser de l'exemple de Beauce-Nord (qui a eu la chance de s'en sauver) parce que ça tue une caisse d'entraide. Je dirais plutôt bravo! Qui donc tient à vacciner une chèvre si malade ou à sauver un chien crevé?

Gaston R. Côté
Sainte-Foy

Et la loi?

M. Allen MacEachen
Ministre des Finances
Ottawa

Permettez-moi de porter à votre attention le fait que la Caisse d'entraide économique Chauveau du 6780 1ère Avenue, Charlesbourg, Québec, viole l'article 146.2 (18) de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Cet article spécifie qu'un régime enregistré d'épargne-logement peut en tout temps être modifié pour prévoir le transfert de tous les fonds à toute corporation avec laquelle le bénéficiaire a aussi conclu un tel contrat.

Or, au début du mois de novembre 1981, j'ai conclu un tel contrat avec la Caisse populaire Saint-Alphonse d'Youville pour prévoir le transfert de tous les fonds de mon épargne-logement que j'ai avec la Caisse d'entraide économique Chauveau (contrat no.: 052289). Présentement, la Caisse d'entraide économique se sentant au-dessus de cette loi refuse de s'y conformer.

Monsieur le Ministre, vous seriez-il possible avant de prendre les sanctions prévues par la loi de rappeler ces gens à l'ordre et de leur spécifier qu'ils doivent eux aussi se conformer à la loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Louise Sévigny
Montréal, Qué.

Les affaires sociales

Mon aide bénévole refusée

Messieurs du Conseil d'administration du pavillon Vanier (HLM pour personnes âgées)
Ville de Vanier

Le 26 janvier dernier, je m'adressais au directeur du pavillon Vanier, en l'occurrence M. Henri Hamel, afin de lui demander l'autorisation de faire du bénévolat quelques heures par semaine et ce, dans le cadre de mes cours en assistance sociale. Comme j'avais déjà effectué un stage au pavillon Vanier l'an dernier, j'étais assurée que mon bénévolat serait le bienvenu.

Or, quelle ne fut pas ma surprise de me faire répondre qu'il fallait que j'adresse une demande d'autorisation officielle au Conseil d'administration de ce HLM. Fort étonnée de cette demande, je me pliai quand même aux exigences du directeur. Et, c'est ainsi que le 10 février dernier ma demande officielle de bénévolat fut à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration et m'était unanimement refusée "pour des raisons internes", m'avoua le directeur.

Je me demande encore si j'ai bien entendu, si j'ai rêvé ou quoi?

Suis-je bien sur cette terre qu'on dit peuplée d'êtres humains?

On assiste en cette décennie au déracinement des familles; les individus se remettent en question, se séparent, divorcent; toutes nos valeurs sont "fuckées"; les jeunes subissent le chômage et on parque les personnes âgées dans des ghettos. Le coût de la vie augmente, les taux d'intérêt aussi, entraînant avec eux l'enrichissement des riches et l'appauvrissement des pauvres. L'être humain, devenu un numéro, étouffe dans sa solitude, dans sa souffrance. C'est le siècle

du "Chacun pour soi, y faut sauver sa peau!"

Et moi, dans tout ce fouillis je voulais seulement apporter un peu de chaleur à ces êtres humains qu'on appelle "les vieux". Mais je vous le dis publiquement que rien, ni personne, encore moins un bout de papier, ne m'empêchera d'aller visiter mes amis.

Alors Messieurs du Conseil d'administration je vous en prie, écrivez-moi et dites-moi que c'était une erreur de votre ordinateur!

Lise Paré, étudiante
Lac-Saint-Augustin

Les retraités aussi sont des coproducteurs

Tout le monde demande aux retraités de prendre leurs affaires en main; mais, quand on veut faire quelque chose, on dérange tout le monde, et toutes les raisons sont bonnes pour retarder l'action qu'ils pourraient faire. Est-ce possible en 1982 de permettre aux retraités d'être utiles à la société et à leur famille en conservant du même coup leur raison d'exister. Il devient urgent de recréer dans nos villes, des unités de regroupements humains qui aient une dimension et des modes d'organisation communautaire. Vers quelle qualité de vie nos pouvoirs laïcs nous mènent-ils; allons-nous poursuivre l'euthanasie sociale des retraités?

Le changement le plus frappant qu'apportera la civilisation sera probablement l'exode du travail, du bureau vers le domicile. Pour tant, le déclin d'une société est le terreau de la civilisation qui lui succède; nous sommes en train d'édifier les structures de base qui définiront les principaux aspects de la civilisation future. Instaurer une démocratie de participation, c'est retenir une technique en matière d'économie. Si notre société confère de plus en plus le confort matériel aux retraités, qu'en est-il de

leur droit de choisir? "C'est le peuple lui-même qui crée sa culture". (Evêques du Québec, août 1979).

Les quartiers doivent posséder ce pouvoir fondamental d'autodétermination. Yvan Illich nous dit: "Pas besoin d'être expert pour savoir ce que l'on veut". Les individus sont les premiers responsables de la satisfaction de leurs besoins. Pour atteindre cet objectif, ils utilisent leurs ressources propres, celles de leur famille et celles que leur offre le milieu dans lequel ils vivent. Les

citoyens ne peuvent pas, à strictement parler, être considérés comme des clients, mais comme des coproducteurs.

Nous voulons que les connaissances et l'expérience des adultes servent à l'ensemble de la communauté en leur permettant de se faire valoir. La population aura de plus en plus de temps pour s'insérer, s'entraider, et lui permettre une meilleure préparation à la vie future.

Louis-Philippe Guay
Charlesbourg

Du bon travail à l'Enfant-Jésus

M. Gaston Pelland
Directeur général
Hôpital de l'Enfant-Jésus

Hospitalisé au département de neurologie (200, sud) de l'hôpital du 22 décembre 1981 au 5 janvier 1982, je tiens, par la présente, à vous faire part de ma gratitude envers les infirmiers(ères) et le docteur R. Villeneuve, médecin résident en neurologie, à cette époque, qui m'ont accueilli avec diligence, compétence et gentillesse à l'urgence.

J'aimerais aussi souligner l'excellent travail du personnel infirmier du département de neurologie qui m'ont aidé à traverser

cette période avec tout le support physique et moral nécessaire.

Je n'ai que des éloges à formuler à ces gens qui le jour, en soirée ou la nuit, et malgré un nombre élevé de patients et un personnel restreint, ont toujours réussi avec bonne humeur, calme et attention à me prodiguer les soins nécessaires à mon bien-être.

D'après mon expérience, je crois que tous les gens qui travaillent dans un département comme celui de neurologie, sont importants. Je les remercie donc tous pour leur sens des responsabilités et leur disponibilité.

A cette époque à laquelle on ne parle que de coupures budgétaires dans les hôpitaux et où les critiques se font souvent acerbes, je crois qu'il est bon de souligner qu'il y a encore des gens qui travaillent avec leur esprit et leur cœur pour assurer des soins de qualité. Voilà le pourquoi de cette lettre.

J'espère que les gens qui oeuvrent dans votre centre hospitalier auront toujours conscience d'être non pas seulement utiles au bien-être du patient hospitalisé, mais absolument indispensables.

Louise Matte
Sainte-Foy

Très satisfaite de Télé-Médic

M. Pierre-Marc Johnson

Je dois me permettre d'être l'interprète de plusieurs centaines de personnes qui ont besoin comme moi d'ailleurs des services de Télé-Médic.

Tous ont besoin un jour ou

Pensez aux "exclus"

Mme Lucie Desjardins
Brasserie La Bulle (Inc.)

D'abord je vous félicite pour avoir rendu accessible aux personnes handicapées votre brasserie. Cependant, comme dans tous les endroits publics de la province, l'hiver nous cause bien des ennuis. Comme par exemple, la glace sur les trottoirs. Ainsi il m'est difficile de circuler aisément en chaise roulante électrique. A cause de cette glace, une personne doit absolument m'accompagner.

Dernièrement, je me suis rendu à votre brasserie. Malheureusement, la rampe d'accès était assez mal déblayée, peu entretenue et très glissante. Et seulement une jeune et délicate femme pour m'aider! Savez-vous chère madame, combien je pèse avec ma chaise roulante électrique? 418 livres! Plus de 250

livres pour la chaise seulement. Si même un seul homme costaud n'y arrive pas sur la glace, comment une femme pourrait-elle faire?

Votre brasserie est un établissement public. Il se doit d'être accessible à toutes personnes, y compris celles se déplaçant en chaises roulantes électriques et cela en tout temps.

Personnellement, je suis persuadé que vous prendrez les moyens pour remédier à cette situation. J'ai essayé de vous parler en personne, mais en vain. Ne pouvant ni écrire ni téléphoner, je me suis fait aider pour la rédaction de cette lettre.

Je vous remercie pour votre compréhension à l'égard des personnes handicapées.

Serge Turcotte
Québec

soin de leurs services régulierement.

Les médecins m'envoient à tour de rôle à l'hôpital parce que c'était très grave et on me renvoyait à la maison étant donné les coupures du gouvernement. J'ai donc eu recours aux bons soins de Télé-Médic, qui eux m'ont traité avec compétence, avec bonté et avec tout courage qu'on leur connaît. Ils sont très humains. Ils venaient à tour de rôle quatre fois par jour, le matin, l'après-midi, dans la soirée et même dans la nuit.

Ils m'ont sauvé la vie et ça à plusieurs reprises, croyez-le. Ils sont d'une gentillesse remarquable. Ils ont même téléphoné à ma mère pour prendre de ses nouvelles et ils revenaient me voir s'ils le jugeaient nécessaire. Je peux leur dire "Chapeau" et un sincère remerciement pour leur dévouement. J'espère de tout mon cœur qu'ils continueront à prodiguer leurs bons soins à tous ceux qui en feront la demande et je sais qu'il y en a beaucoup.

Encore une fois "Bravo" à Télé-Médic et continuez votre beau travail.

Carole Deschênes
Giffard

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Valier est, Québec, G1K 7J6

Transparence

M. Pierre-Marc Johnson
ministre des Affaires sociales

Il semble que déjà certains Conseils régionaux de santé et de services sociaux (CRSSS) ouvrent au public les séances de leurs conseils d'administration. On ne peut qu'imaginer d'excellents résultats dans une perspective de transparence administrative. Pourriez-vous demander à tous les CRSSS d'en faire autant? En plus, pourrait-il y avoir une période de questions réservée au public, à l'ordre du jour? L'exemple étant donné, tous les autres établissements de votre réseau ouvriraient au public les séances de leurs conseils d'administration. Du moins, ce serait à espérer.

Yvon Bureau
Neufchâtel

Centraide-Canada n'est pas centralisateur

Mme Corine Côté-Lévesque se faisait reprocher par une de vos lectrices (la page des lecteurs du 22 janvier) son implication dans la dernière campagne de "Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean". Mme Côté est présidente d'honneur de la campagne 1981-1982, qui a obtenu des résultats tout à fait remarquables pour une première année.

Votre lectrice reproche à Centraide (et aux personnes bénévoles qui en font partie) d'être un organisme "centralisateur fédéral" qui, administrant d'Ottawa l'allocation des dons, priverait les organismes locaux, notamment les handicapés du Saguenay-Lac-Saint-Jean, des sommes d'argent recueillies dans le milieu. Votre lectrice me fournit l'occasion d'expliquer le rôle des Centraide du Québec et de Centraide-Canada, ce dont je l'en remercie.

Chaque Centraide au Québec (et chaque United Way au Canada et ailleurs en Amérique du Nord) est un organisme tout à fait auto-

nome, formé de personnes bénévoles du milieu. Des milliers de personnes bénévoles, chaque année et dans chaque région, prennent la responsabilité et donnent de leur temps pour recueillir les dons du public lors de la campagne du mois d'octobre. Des dizaines d'autres personnes bénévoles, dans chaque Centraide, se chargent de distribuer les dons recueillis. Ils analysent les demandes et s'assurent que les organismes de leur milieu (tel ceux s'occupant des handicapés) aient des objectifs et des moyens d'action valables et que l'argent du public sera consacré à des oeuvres prioritaires. Tout l'argent recueilli dans la région demeure dans la région: c'est une règle de base du fonctionnement des Centraide et c'est ce qui explique qu'il y ait plusieurs Centraide au Québec et ailleurs au Canada. Comme les besoins excèdent de beaucoup les dons recueillis, les personnes bénévoles ont la tâche ingrate de devoir dire non à plusieurs organismes et de réduire les demandes des autres.

Centraide-Canada est un organisme de services. Avec un personnel réduit, et un budget limité, Centraide-Canada fait des recherches sur les dons, offre de la formation, prépare du matériel publicitaire et organise des campagnes gratuites, entre autres choses. Centraide-Canada fournit aussi les ressources pour que les Centraide du Québec puissent se réunir périodiquement pour discuter de leurs actions, priorités et de leurs problèmes communs. La cotisation des Centraide à Centraide-Canada est de 0,75 à 1 pour 100, soit moins de un cent pour chaque dollar recueilli. Les escomptes sur le matériel et la publicité gratuite, à eux seuls, font plus que rembourser la cotisation annuelle.

En terminant, je voudrais féliciter et remercier les milliers de personnes bénévoles qui oeuvrent dans Centraide au Québec. Leur dévouement permet de régler plusieurs problèmes sociaux et d'aider des centaines de milliers de personnes. Il reste beaucoup à faire, malheureusement; c'est pourquoi nous revenons à la charge chaque année, en demandant au public de donner davantage. Vos lecteurs peuvent être assurés que nous prenons tous les moyens pour que les dons aillent bien là où ils sont le plus nécessaires.

Le vice-président pour le Québec
Pierre Mantha
Centraide-Canada
Québec

Téléthon ou "télécons"?

NDLR: L'auteur est lui-même atteint de paralysie cérébrale.

"Showbizz"... le grand spectacle a eu lieu les 6 et 7 février dernier! Le "big show" animé par Serge Laprade, commandité et organisé par Péladeau, a encore une fois tenté d'amasser quelques millions pour l'Association de paralysie cérébrale. Dans le contexte d'une situation économique difficile, la générosité à quelque peu faibli et le téléthon annuel a vu ses revenus diminuer d'un demi-million...

Un demi-million de moins ne change pas grand-chose à la situation des personnes vivant avec une paralysie cérébrale. Peu de choses, puisque seulement 10 pour 100 des revenus amassés lors de ce téléthon vont à la recherche, le reste servant à maintenir en place une trop lourde structure bureaucratique.

A-t-on vu beaucoup de personnes handicapées lors de ce spec-

tacle? Où étaient-ils ces paralytiques cérébraux pour qui on vous demandait de l'argent? Peu présents dans le cadre du spectacle, ils sont totalement absents au niveau de l'organisation de ce "téléthon" et encore plus absents aux divers paliers de l'Association de paralysie cérébrale. Cette grosse machine bureaucratique oublie l'essentiel de sa raison d'être: ses membres.

Le comité des étudiants(es) handicapés(es) recommande pour sa part qu'un minimum de 25 pour 100 soit octroyé à la recherche et que davantage de personnes handicapées par la paralysie cérébrale s'impliquent dans leur association et décident des orientations et des actions de cet organisme.

Gaëtan Poulin
responsable du comité des
étudiants(es) handicapés(es)
du collège de Limoilou
Québec



Gaspésie: l'entente RC-TVA est fragile

par Michel CORBEIL
CARLETON — Prévu pour septembre 1983, l'échéancier pour l'arrivée du service intégral de Radio-Canada dans la baie des Chaleurs et l'extrémité sud de la péninsule gaspésienne et l'affiliation de la télévision privée CHAU au réseau TVA repose sur une entente des plus fragiles.

C'est ce qui ressort de la première journée d'audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui se tiennent jusqu'à vendredi à Carleton, dans la baie des Chaleurs.

Une entente est intervenue récemment entre CHAU-TV et la télévision d'Etat. Dès qu'une décision favorable du CRTC sera rendue, Radio-Canada versera \$1.5 million à la station privée pour la location d'équipement où se grefferont les transmetteurs de signaux de la société d'Etat. Durant 15 ans, cette dernière s'engage à ne faire aucune sollicitation pour obtenir des commanditaires du territoire actuellement desservi par CHAU. L'entente prévoit pour septembre 1983 l'entrée en ondes de Radio-Canada simultanément avec la mise en vigueur de l'affiliation à TVA.

S'adressant aux membres du CRTC, les deux partenaires ont laissé entendre qu'il s'agit d'un échec d'entente, la merci du moindre inconvénient. Des retards causés par le mauvais temps ou la livraison d'équipement, a plaidé M. Pierre Harvey, vice-président à la programmation de CHAU, pourraient repousser le délai de un an.

Les deux télédiffuseurs ont fait pression pour que le CRTC rende une décision rapidement. Habituellement, l'organisme donne un verdict en deux ou trois mois. "C'est trop long, a indiqué au SOLEIL M. Yvon Chouinard, président et directeur général de

CHAU. Il faut que le CRTC ne prenne pas plus d'un mois."

Radio-Québec
 Le délai risque d'être court. Sur-tout que Radio-Québec a revendiqué une fréquence VHF pour le secteur s'étendant de New Carlisle à l'Anse-à-Beaufils. Pour Radio-Québec, une décision favorable leur permettrait d'épargner \$425,000 en frais d'implantation et \$70,000 en frais d'exploitation. La société d'Etat québécoise a soumis un plan où elle propose des changements, mineurs à mon avis, et ne laisse une zone grise pour ses concurrents qu'à Chandler. Pour cet endroit, elle s'engage à installer à ses frais un petit réémetteur UHF.

Radio-Canada et CHAU ont réservé un accueil froid à la proposition. "Il a fallu deux ans pour en venir à une entente. La rouvrir, c'est l'annuler, a lancé M. Chouinard. Nous ne sommes pas opposés à de nouvelles négociations, mais elles risquent de retarder d'au moins un an l'affiliation et l'arrivée de Radio-Canada... si l'entente il se produit."

L'information en tête de liste
 La salle, composée d'une centaine de personnes, a suivi sans trop réagir les interventions des trois télédiffuseurs qui ont occupé pendant de longues heures le parquet des audiences. Les Gaspésiens présents se sont peu passionnés pour le partage des ondes et l'échéancier pour se préoccuper principalement d'information régionale.

La principale cible de revendication a été sans conteste Radio-Canada. Unanimement, les organismes qui ont présenté un mémoire ou qui le feront demain, réclament que la société d'Etat simplifie dans l'amélioration sensible de la couverture journalistique de leur nouveau territoire en télévision.

Actuellement, elle est assurée par

des journalistes itinérants basés à Matane. La société d'Etat a promis qu'un journaliste permanent et un caméraman seraient en poste pour le secteur de Gaspé et une autre équipe à Carleton. La plupart des personnes interrogées jugent insuffisante cette proposition.

Premier à ouvrir le feu, le député fédéral de Bonaventure et des Îles-de-la-Madeleine, M. Rémi Bujold, a suggéré que station privée et station d'Etat en viennent à se louer mutuellement leurs services techniques. "Radio-Canada pourrait louer le studio de Carleton à CHAU et construire un petit studio de production à Gaspé pour faire de même."



La polyvalente de Lévis

Lévis: les parents sont patients

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — A la suite d'une assemblée d'information qui a réuni hier soir environ 600 parents des 2,050 étudiants de la polyvalente de Lévis, la direction de la Commission scolaire régionale Louis-Frédéric étudie diverses suggestions et espère trouver bientôt une solution de compromis qui permettrait de mettre fin à la grève des étudiants qui dure dans cet établissement depuis le 15 février.

La réunion d'hier soir a duré pres-

que 3h30. Les parents ont fait preuve de patience devant une quarantaine d'étudiants qui ont manifesté à l'entrée de la salle et qui ont fait du bruit à l'extérieur pendant une grande partie de l'assemblée.

Il a été signalé à plusieurs reprises que c'est un très petit groupe qui occasionne le désordre. Le directeur général, M. Ghislain Guay, par exemple, a dit déplorer le fait qu'il n'y ait que 600 parents présents. Selon lui, le peu de participation qui se retrouve

chez les étudiants est dû au fait que seulement 900 étudiants sont concernés par le changement de grille horaire qui est prévu dans cette école pour l'an prochain; la moitié de la clientèle ne sera pas affectée parce qu'elle est au secteur professionnel et un certain nombre d'autres sont en voie de terminer leur cours secondaire.

Guère plus d'une trentaine de parents ont pris la parole, hier soir. Mais l'assemblée semblait unanime à

souhaiter une solution de compromis pour favoriser la réouverture de l'école au plus tôt. Bien que quelques uns aient appuyé ouvertement la direction, la plupart des intervenants ont demandé le statu quo dans le régime pédagogique, afin de faciliter un dialogue avec les enseignants et les étudiants de l'école.

Quelqu'un a même suggéré un vote par la poste chez les étudiants, dont seulement 35 pour 100 ont participé au scrutin organisé par le conseil étudiant, la semaine dernière.

Difficultés pour le Groupe Bellavance

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le groupe de presse Bellavance, de Rimouski, connaît de sérieuses difficultés financières, ainsi qu'en font foi les avis publics que la Banque de Montréal a fait paraître dans l'édition d'hier du journal LE SOLEIL, et selon lesquels les compagnies Bellavance Inc., l'Echo du Bas-Saint-Laurent Inc., les Editions Pharillon Inc., les Editions Chaleur Inc., et les Editions Belco Inc. ont transporté et cédé toutes leurs créances à la Banque de Montréal en date du 23 novembre 1976 dans le cas de Bellavance Inc., et en date du 26 mai 1980 pour les autres compagnies du groupe.

Les dirigeants de l'entreprise et de la Banque de Montréal à Rimouski n'ont pas retourné les appels, et les employés cadres rejoins ont été d'un mutisme absolu, le responsable de la comptabilité se bornant à nier catégoriquement la ruine de liquidation en ce qui concerne l'im-

primerie commerciale de l'entreprise. Soulignons que le Groupe Bellavance est un des derniers empires dans le domaine de la presse régionale. Outre le Progrès-Echo de Rimouski, le groupe publie également le Pharillon, de Gaspé, La République, à Edmundston, N.-B., le Kamouraska, à La Pocatière et Le Havre et le Chaleur, dans la baie des Chaleurs. En plus de l'imprimerie commerciale, le groupe possède également une dizaine de boutiques d'articles de bureau dans l'Est du Québec et à Rimouski.

L'entreprise comptait encore plus d'une centaine d'employés, après semble-t-il, une bonne quinzaine de mises à pied depuis novembre dernier, notamment à l'imprimerie et chez les employés cadres.

Nous avons appris cependant que des experts financiers de la firme Touche, Ross et As-

sociés de Québec, oeuvrent présentement au sein de l'entreprise à la demande de la maison Bellavance. Il semble d'autre part que depuis quelque temps, plusieurs fournisseurs ne font la livraison de matériel ou de marchandises que sur paiement comptant, plus particulièrement en ce qui concerne les boutiques d'articles de bureau.

On sait que le Groupe Bellavance oeuvre dans l'Est du Québec depuis plusieurs décennies, alors que M. François Bellavance avait commencé à exploiter à Rimouski une petite boutique d'articles de bureau dans la rue Saint-Germain. Après l'acquisition du Progrès du Golfe et de l'Echo du Bas-Saint-Laurent, qui furent fusionnés, les fils André, Roland et Claude ont poursuivi l'expansion de l'entreprise dans différentes villes de l'Est du Québec.

Vous devez livrer quelque chose, quelque part, en vitesse... composez maintenant 871-2211

AIR CANADA
 Le Service de courrier

SEUL(E)?

Pour trouver l'amitié, l'amour, le mieux-être

élan

- Un moyen moderne
- Un service personnalisé
- Des cours de Gym-Yoga Anti-Gymnastique

Centre de rencontres et de gym-yoga
 95, Grande-Allee est (de 11h à 20h30)
 522-7155

3 DERNIERS JOURS!

20%

SUR TOUS LES STORES HORIZONTAUX ET VERTICAUX LEVOLOR

33%

SUR STORES VERTICAUX MACRANIT DE LEVOLOR

33 1/3%

SUR CERTAINS STORES DE BOIS TISSES LEVOLOR

PLUSIEURS AUTRES SPECIAUX A VOIR DANS LA PLUS GRANDE SALLE D'EXPOSITION CONSACREE AUX STORES A QUEBEC.



ab emond

LE PLUS GRAND SPECIALISTE DU STORE A QUEBEC

2525, boul. Hamel, suite 112, Québec — 871-2323 (entre Henri IV et Du Vallon) Ouvert jeudi soir, vendredi soir et samedi

LA GALERIE DU MEUBLE TRADITIONNEL

1299, boul. Charest ouest (681-0171)

Fauteuil, velours bleu & vert	379\$	195\$
Fauteuil à haut dossier, velours beige	499\$	299\$
Fauteuil pivotant, tissu rouille	839\$	195\$
Fauteuil, velours beige & vannerie	520\$	195\$
Banc 52x16x22", velours rose	555\$	295\$
Fauteuil, velours beige & vannerie	720\$	295\$
Fauteuil "Queen Ann", tissu fleuri vert	845\$	395\$
Canapé 60", tissu beige & brun	769\$	595\$
Fauteuil "Louis XV", velours rose	865\$	395\$
Canapé-lit 70", tissu beige & taupe	899\$	695\$
Fauteuil pivotant, velours saumon	1045\$	595\$
Fauteuil pivotant, velours beige	1055\$	595\$
Canapé 58", damas beige & bleu	1930\$	699\$
Canapé "Tuxedo" 62", velours taupe	1395\$	595\$
Canapé 62", tissu vert & aqua	1519\$	595\$
Canapé "Tuxedo" 78", velours bleu	1695\$	695\$
Canapé 65", tissu fleuri beige & vert	2075\$	795\$
Canapé 84", velours beige à motifs	2285\$	995\$
Canapé 82", damas beige & bleu	2449\$	995\$
Fauteuil de repos & pouf, cuir marron	2190\$	995\$
Canapé 87", tissu fleuri rose & beige	1585\$	995\$
Canapé 62" à haut dossier, cuir marron	2519\$	995\$
Canapé 92", tissu fleuri beige & vert	2515\$	995\$
Canapé 84" à haut dossier, cuir marron	3159\$	1595\$
Canapé 92", tissu beige, vert & rouille	3185\$	1595\$
Mobilier "Hepplewhite", acajou: commode 60", miroir 46", commode 40", lit 60" et 2 tables de chevet	3630\$	1595\$
Table 46x67-103", 4 chaises & 2 fauteuils	4795\$	2495\$
Table 44x64-104", 4 chaises & 2 fauteuils	4423\$	1995\$
Mobilier oriental: table 42x64-98", vaisselier 54", 4 chaises & 2 fauteuils	4925\$	1995\$
Mobilier "Louis XVI": table 42x54-86", vaisselier 54", 4 chaises & 2 fauteuils	4680\$	1995\$
Mobilier en pacanier & loupe: commode 69", miroir 29", commode 42", tête de lit 60" et 2 tables de chevet	5564\$	1995\$
Système mural 92"x79", cerisier	5429\$	1995\$
Mobilier oriental laqué noir: commode 76", miroir 23", tête de lit 60" et 2 tables de chevet	5040\$	2995\$
Mobilier en acajou: commode 79", miroir 30", commode 39" tête de lit 60" et 2 tables de chevet	5667\$	2995\$
Mobilier en pacanier: table 42x72-102", vaisselier 46", 4 chaises & 2 fauteuils	6300\$	2995\$
Mobilier en acajou: table 44x64-104", vaisselier 58", 4 chaises & 2 fauteuils	7730\$	2995\$
Système mural 141"x79", pacanier	6684\$	2995\$
Mobilier en pacanier: table 42x52-96", vaisselier 54", 4 chaises & 2 fauteuils	9395\$	3995\$

3 derniers jours — Rabais de 40% à 60% et plus

LA GALERIE DU MEUBLE CONTEMPORAIN

18, rue Courcellette (681-0171)

Fauteuil, velours taupe	360\$	99\$
Piédestal 26"h., laiton & verre clair	240\$	99\$
Ensemble de 2 chaises, laiton & cuir	870\$	99\$
Piédestal 36"h., laiton & verre clair	245\$	99\$
Bureau 32", teck, plateau similicuir	240\$	159\$
Berceuse, métal chromé & bois naturel	310\$	99\$
Commode 2 tiroirs, 33", chêne naturel	332\$	199\$
Ensemble de 2 chaises, laiton & velours	518\$	199\$
Table 54x18x16", stratifié marine	295\$	199\$
Elément bar 42x78", champagne & laiton	505\$	199\$
Commode 3 tiroirs, 32", teck	319\$	199\$
Armoire 48x42", chêne naturel	345\$	199\$
Table 24" dia.-20", stratifié marine	440\$	199\$
Fauteuil & pouf, velours rouille	745\$	295\$
Fauteuil pivotant, velours rose	540\$	299\$
Table 35" dia. & 4 chaises, laquées blanc	500\$	349\$
Table 36x36x16", stratifié lustré beige	490\$	299\$
Canapé 54", tissu marron à motifs	495\$	299\$
Table 36x48x60" & 4 chaises, bois nat.	571\$	395\$
Table 48x18x18", stratifié ivoire	625\$	299\$
Table 48x24x14", stratifié lustré beige	630\$	299\$
Ensemble de 4 chaises laquées blanc	660\$	299\$
Table 42x60", marbre & verre clair	1085\$	395\$
Système mural 49x51", noir & laiton	755\$	395\$
Fauteuil de repos, velours tabac	1035\$	395\$
Table 30x30x16", laiton & verre fumé	542\$	299\$
Fauteuil, velours tabac	565\$	299\$
Canapé 63", tissu marine & blanc	525\$	299\$
Fauteuil, rotin noir	795\$	299\$
Canapé 63", lainage grège	995\$	495\$
Canapé 86", tissu marine & blanc	649\$	549\$
Système mural 79x71", pacanier	649\$	599\$
Canapé-lit 76", tissu marine & blanc	849\$	499\$
Fauteuil de repos, cuir naturel	1255\$	695\$
Table 40x40x14", frêne naturel	995\$	499\$
Canapé 69", velours prune	1270\$	599\$
Fauteuil de repos, cuir naturel	1710\$	795\$
Lit 60x80", velours bleu	1590\$	699\$
Fauteuil de repos & pouf, cuir tabac	1600\$	895\$
Système mural 67x94", noir & laiton	1680\$	799\$
Système mural 87x74", beige & laiton	1741\$	995\$
Ensemble de 4 chaises & 2 fauteuils	1750\$	995\$
Ensemble de 6 chaises, similicuir	1770\$	799\$
Salon modulaire 5 éléments, velours	2050\$	999\$
Buffet 82", rotin blanc	3250\$	999\$
Fauteuil de repos, velours beige	2195\$	999\$
Table 43x99-118", laiton & verre fumé	2895\$	999\$
Salon modulaire 17 éléments, velours	4160\$	1995\$
Table 52" dia.-79" & 4 chaises, rotin	4775\$	1599\$
Mobilier de chambre en laque beige: 2 commodes 32", armoire 32", étagère 32", table de chevet 32" et lit 60x80"	9160\$	3999\$



la galerie du meuble ROCHE-BOBOIS

ROCHE-BOBOIS: 16, RUE COURCELLETTE (681-4101)

CONTEMPORAIN: 18, RUE COURCELLETTE (681-0171)

TRADITIONNEL: 1299, BOUL. CHAREST OUEST (681-0171)

LES GALERIES DE LA CAPITALE (681-0171)

LA VIE COMMUNAUTAIRE

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

C'est ainsi que Saint-Augustin





La Société Parc-Auto entend prendre des dispositions pour maintenir le service à sa clientèle, en dépit du conflit de travail qui perturbe cette entreprise.

Parc Auto songe à des poursuites contre le syndicat

par Georges ANGERS

Affirmant ne pas vouloir négocier par la voie des journaux, le président de la Société Parc Auto, M. Jean Marchand, s'est refusé hier à tout commentaire sur le conflit qui dure maintenant depuis deux semaines mais a laissé entendre que des développements pourraient se produire au cours des prochains jours, sans toutefois en préciser la nature.

Deux hypothèses sont cependant retenues, soient entreprendre des procédures judiciaires pour contrer les moyens de pression utilisés depuis deux semaines par les grévistes aux abords des principaux parcs de stationnement, ou faire de nouvelles offres aux syndiqués, offres susceptibles de tester la volonté syndicale de mettre fin au conflit rapidement.

Le président du conseil d'administration de la Société Parc Auto a réaffirmé que l'entreprise n'avait ni volonté ni intérêt à étirer le conflit et que des mesures seraient prises pour assurer le service aux usagers des parcs de stationnement de la société; il n'a cependant pas voulu préciser quelles mesures il envisageait.

M. Marchand a par ailleurs souligné que les deux représentants de la société à la table des négociations avaient un mandat "très clair"; il réfutait ainsi les affirmations du syndicat selon lequel les négociations piétineraient

à cause de l'absence de mandat chez les négociateurs patronaux.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le président du syndicat et le conseiller syndical au dossier, Gérard Audet et Julien Painchaud, ont en effet déclaré: "Il est clair que lors de la rencontre en présence du conciliateur (lundi dernier), Noël Boily était dépossédé de mandat par ses patrons".

"On ne peut faire autrement que de s'inquiéter quand on constate que le porte-parole patronal décide de rompre les négociations, puis de demander la nomination d'un conciliateur, ensuite de demander une rencontre et de s'y présenter en disant qu'il n'y a rien à dire, qu'il n'a pas de mandat", ont-ils soutenu.

Après avoir rappelé les principaux points en litige, salaire, sécurité / santé au travail, vacances et frais de libérations syndicales, les porte-parole syndicaux se sont demandé si la Société Parc Auto ne servirait pas à "protéger les propriétaires de stationnements en maintenant des bas salaires". "Servirait-elle à être un sous-contractant pas cher pour la ville de Québec et le gouvernement du Québec?" ont-ils renchéri.

La Société Parc Auto administre les principaux parcs de stationnement de la ville de Québec et du gouvernement québécois dans la région métropolitaine.

La grève a débuté le 12 février.

Grève des cols bleus

Les hostilités sont bel et bien engagées à Sainte-Foy

par Vincent CLICHE

La grève des 270 employés manuels de la ville de Sainte-Foy n'est prévue que pour demain, mais déjà les autorités municipales déplorent des dommages, qui frisent les \$100,000, occasionnés à la propriété et à la machinerie de la ville.

Ces dommages auraient été causés, au cours des dernières semaines, comme moyens de pression contre la ville dans ses négociations avec le Syndicat des employés manuels.

Le maire de Sainte-Foy, M. Louis-Marie Lavoie, a avancé, hier en conférence de presse, ce chiffre de \$100,000, mais n'a pas voulu dire que les employés syndiqués étaient les seuls responsables de ces dommages à la propriété et à la machinerie. "Dans deux ou trois cas, on peut affirmer que les auteurs de ces dommages sont des employés syndiqués, mais dans les autres on ne le sait pas", a dit M. Lavoie.

Il a donné comme exemple l'incendie qui s'est déclaré mardi au garage municipal sur les heures de travail. Selon lui, il est difficile d'établir que la cause peut en être imputée à des employés syndiqués.

Le maire Lavoie a aussi cité l'exemple de l'ouverture d'une borne-fontaine dans sa rue et l'accumulation d'une dizaine de pouces d'eau qui a gelé, transformant l'artère en patinoire.

Le maire Lavoie, accompagné du conseiller Gilles Myrand, tous deux en charge du dossier des

négociations avec les employés manuels, avait convoqué cette conférence de presse pour informer la population de Sainte-Foy sur l'état des négociations.

Le maire a expliqué que mardi soir la ville avait fait une offre globale et finale. "Dans un ultime effort de règlement, a ajouté M. Lavoie, la ville reconsidérerait, au cours de cette dernière séance avec le conciliateur, tout le dossier et présenterait des offres globales et finales, qui furent refusées en soirée par les représentants syndicaux. Ces derniers ont convoqué une assemblée générale de leurs membres qui doit se tenir ce soir."

"On pense avoir mis sur la table tout ce qu'il faut pour régler ces négociations", a dit le maire, ajoutant que l'équipe patronale de négociations s'était rendue à la limite de ses mandats.

Ces offres comportent essentiellement:

1 — La sécurité totale d'emploi à tous les employés réguliers, ainsi que la possibilité pour les employés auxiliaires d'acquiescer le statut d'employés réguliers après un minimum d'heures de travail sur une période de 12 mois. "C'est là, croyons-nous, un avantage plus qu'appréciable dans le contexte actuel", a dit le maire Lavoie.

2 — Une nette amélioration des clauses portant sur les vacances (4 semaines après 8 ans) et les congés fériés.

3 — Sur le plan salarial, une rémunération qui

se compare avantageusement avec celles qui sont offertes par les autres municipalités de la région de Québec, y compris la ville de Québec.

Selon les autorités municipales, le principal point qui demeure en litige porte sur les contrats à forfait accordés par la ville.

"Les syndiqués réclament que la ville cesse tout octroi de contrat à l'entreprise privée et qu'elle fasse effectuer le travail par ses employés, ce qui, évidemment, entraînerait une augmentation considérable des coûts en salaires, en matériel et en équipement motorisé sans pour autant augmenter la qualité et la quantité du travail effectué", a dit le maire Lavoie.

"L'octroi de contrats constitue un droit de gérance que la loi des cités et villes accorde à la ville et auquel elle ne peut renoncer au nom de ses contribuables", a expliqué M. Lavoie.

Le conseiller Gilles Myrand a également énuméré une série d'améliorations consenties par la ville au niveau des clauses normatives de la convention collective des employés manuels.

Enfin, les deux porte-parole ont déploré que les négociations traînent depuis 14 mois et trouvent même cela inacceptable, mais expliquent qu'ils ne sont à l'hôtel de ville que depuis la fin de novembre, et qu'ils ont dû reprendre le dossier de négociations à zéro dans le mois et demi qu'a duré la conciliation.

Chauveau, Jean-Talon et Charlevoix

Conflit imminent dans le transport scolaire

par Georges ANGERS

Tous les éléments semblent en place pour qu'éclate un conflit dans le transport scolaire, conflit qui affecterait une grande partie de la clientèle des commissions scolaires régionales Chauveau, Jean-Talon et Charlevoix.

Les employés des compagnies de transport Chauveau, ERB et Rowley ont déjà confié des mandats de grève à leurs exécutifs syndicaux et ceux de la compagnie Charlevoix devaient le faire hier soir. Les quelque 200 employés de ces quatre entreprises négocient en front commun; leurs conventions collectives sont venues à échéance entre août et décembre derniers.

En principe, la grève pourrait être déclenchée dans une semaine.

L'hypothèse d'un conflit est des plus sérieuses puisque 10 rencontres de négociation n'ont pas permis de faire avancer un tant soit peu les pourparlers.

Selon le porte-parole syndical, Yves Lagueux, le principal point d'achoppement des négociations risque d'être, outre le salaire, la volonté des entreprises de modifier les horaires de travail des employés; au niveau syndical, on craint que plusieurs emplois actuellement à "plein temps" soient transformés en emplois à temps partiel.

Au chapitre salarial, les syndiqués réclament une augmentation de l'ordre de 20 pour 100 pour un contrat d'un an, ce qui porterait le salaire hebdomadaire à \$350.

Beneficial. L'autre service d'impôt.

Nous connaissons 150 moyens de réduire le montant de vos impôts.

Cette année, faites désormais appel au Service d'impôt Beneficial. Plus de 150 déductions, crédits et exemptions qu'autorise l'impôt Canada figurent sur notre Liste complète des déductions. Les préposés de Beneficial à l'établissement des déclarations d'impôt recherchent minutieusement chaque déduction à laquelle vous avez droit. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. Venez retirer GRATUITEMENT votre Liste complète des déductions.

Service d'impôt Beneficial

La plupart des bureaux sont ouverts en fin d'après-midi et le samedi (sur rendez-vous).

QUÉBEC — (3 offices)

• 3222 1^{re} Av. 628-2346

• 883 rue St-Jean 525-4581

• 1073 3^e Av. 529-0467

LEVIS — 19, Rte Trans-Canada ouest 837-4752

une chaise de qualité supérieure à seulement 69\$

(prix réduit pour une durée limitée)

Depuis 5 ans, nous vous offrons la collection de meubles Le Bahutier, dont la réputation n'est plus à faire comme fabricant de meubles traditionnels de la meilleure qualité. C'est dans le but d'offrir au public un produit de cette qualité à un prix très abordable que nous faisons cette promotion de la nouvelle chaise "Fermette". Cette chaise à fond de bois, de la lignée des fameux meubles signés J. Roland Morissette, peut être agencée à la plupart de nos 26 modèles de tables.

Pourquoi ne pas en profiter pour venir nous visiter?



L'ENCOIGNURE

1360, Notre-Dame (coin boul. Hamel)
Ancienne-Lorette, Tél.: 871-3121

caméras
tours à micro-ondes • vidéo • chaînes stéréo
radio-cassettes-portatifs
sélectronic
télécouleurs

meilleur prix

CERTIFIÉ

maran

TT-1200
Un tourne-disque en or!
Commande à courroie,
rappel automatique du
bras, prises de sorties
et goupilles plaquées
or 24 k.

139\$

sélectronic

QUÉBEC 600, Belvédère, 683-2525
STE-FOY 2651, Hochelaga, 658-4835
ROBERVAL Carrefour Jeanne, 275-5555
AMQUI 172, St-Benoît nord, 629-2300



Présent Québec à CBV • 980

L'actualité québécoise avec Christiane Suzor entourée des journalistes Marie-Andrée Lamontagne, Pierre Trottier, Maurice Roberge et Pierre Baril.

Du lundi au vendredi à 12h30 avec Christiane Suzor.

CBV
RADIO
AM 980



Charron n'a parlé que lundi

Lévesque aurait voulu être prévenu plus tôt



Gouvernement du Québec
Commission des
normes du travail

RAPPEL AUX EMPLOYEURS ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT DE PRÉLEVEMENT DE LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL DU QUÉBEC

La Commission des normes du travail désire rappeler à tous les employeurs qui ont des salariés travaillant au Québec qu'ils sont assujettis au règlement de prélèvement numéro 1, 1979. Seules les catégories d'employeurs bénéficiant d'une exemption de prélèvement en vertu de l'article 30 de la Loi sur les normes du travail ou exclus de l'application de cette loi ne sont pas assujettis au règlement de prélèvement.

Le prélèvement doit être versé à la Commission au plus tard le 10 mars suivant l'année pour laquelle il est dû.

SALAIRES SUJETS AU PRÉLEVEMENT

Sont sujets au prélèvement pour 1981 tous les salaires payés et les avantages fournis aux salariés jusqu'à un maximum annuel de 23 500 \$ par employé (établi en vertu de l'article 42 de la Loi des accidents de travail du Québec).

TAUX

Ce règlement prévoit que la Commission doit prélever à chaque année, des employeurs assujettis, une somme égale à un huitième d'un pour cent (1/8 de 1%) des salaires payés à leurs employés.

PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS

Tout employeur qui remet son rapport d'accompagnement après cette date, doit ajouter 5% à son montant de prélèvement. De plus, s'il retarde à verser son prélèvement, sa redevance porte intérêt au taux d'un et quart pour cent (1 1/4%) par mois à compter de l'échéance.

FORMULE À REMPLIR

L'employeur est tenu en vertu du règlement, de remplir la formule spéciale que lui a fait parvenir la Commission des normes du travail.

Advenant qu'un employeur ne l'a pas eue ou qu'il a égaré celle qu'il a reçue, son obligation demeure et il doit se procurer une copie de cette formule spéciale.

NOTE: L'article 140 de la Loi sur les normes du travail stipule que tout employeur qui refuse de produire son rapport ou fait une fausse déclaration, est passible d'une amende de 200 \$ à 500 \$ des la première offense.

RENSEIGNEMENTS

On peut obtenir des informations supplémentaires et la formule spéciale à compléter en communiquant avec le Service du prélèvement de la Commission à Québec (418) 643-4912 ou en composant l'un des numéros de téléphone suivants:

MONTREAL	(514) 873-7249	JONQUIERE	(418) 547-6689
ALMA	(418) 662-3975	LEVIS	(418) 833-6194
HAUTERIVE	(418) 589-9931	ROUYN	(819) 762-0867
HULL	(819) 771-6259	SHERBROOKE	(819) 565-0441
MATANE	(418) 562-2010	TROIS-RIVIERES	(418) 374-4661

par Michel DAVID

Le premier ministre Lévesque, n'a manifestement pas digéré que M. Claude Charron ne lui avoue avoir commis un vol à l'échelle qu'après s'être vu signifier une poursuite par la compagnie Eaton.

"Il est évident que j'aurais préféré — cela aurait été éminemment préférable — que M. Charron me parle de ce qui lui était arrivé avant", a déclaré le premier ministre, hier, en réponse aux questions de M. Claude Ryan.

"La première nouvelle que j'aie eue, c'était lundi soir vers neuf heures, par un coup de téléphone de mon chef de cabinet, M. Jean-Roch Boivin", a raconté M. Lévesque.

"Mais la première nouvelle que j'aie eue directement de M. Charron, en même temps d'ailleurs que la confirmation des faits et aussi de la poursuite dont il était l'objet, c'était mardi matin".

Convoqué au bureau du premier ministre, M. Charron est arrivé vers neuf heures. C'est là qu'a été décidée sa démission et qu'a également été rédigée la lettre adressée à M. Lévesque.

Quant à l'information selon laquelle M. Charron aurait été "exécuté" par la direction de Eaton à Toronto, le premier ministre a simplement déclaré qu'il n'en savait pas plus long que ce que racontaient les journaux. "Je n'ai pas la moindre idée de ce qui s'est passé entre Eaton de Montréal, Eaton de Toronto ou d'un autre lieu, a-t-il affirmé".

Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a lui aussi affirmé qu'il n'avait été mis au courant de l'affaire Charron que lorsque le député de Saint-Jacques en a lui-même fait part au caucus pé-

quiste, mardi avant-midi.

"La raison en est très simple, a-t-il expliqué. Il s'agit d'une plainte privée qui a été acheminée aux procureurs de la ville de Montréal. Aucun procureur de la Couronne,

du ministère public n'a été informé".

Pour le chef libéral, M. Claude Ryan, il y a un bon côté à cette affaire: "Elle prouve, pour ceux de nos concitoyens qui pourraient en douter, que la justice est la même pour tout le mon-

de dans ce pays et que tous les citoyens sont égaux devant la loi, quel que soit leur rang".

Appui à Charron

M. Charron a par ailleurs reçu l'appui du conseil exécutif du PQ—

Saint-Jacques. A l'issue d'une réunion tenue mardi soir, l'exécutif a réitéré son amitié, sa confiance et son appui à M. Charron, souhaitant qu'il demeure le représentant de Saint-Jacques à l'Assemblée nationale.

La Cour ordonne à l'avocat québécois Richard Maroist de cesser toute publicité

MONTREAL (PC) — Un juge de la cour supérieure a ordonné à un avocat de Québec, hier, de cesser d'annoncer ses services dans les journaux, à la radio et à la télévision.

En émettant l'injonction provisoire réclamée par le Barreau du Québec, le juge Camille Bergeron a souligné que Me Richard Maroist violait les règles du Barreau en faisant ainsi de la publicité sur son étude.

Dans une entrevue, Me Maroist a déclaré qu'il avait toujours eu l'intention d'en appeler d'une telle injonction "jusqu'en Cour suprême du Canada" si nécessaire.

Il a cependant ajouté que, en attendant, il va évidemment se soumettre à l'ordre du tribunal et cesser sa campagne de publicité.

Me Léon Bédard, représentant du Barreau du Québec, a fait savoir qu'une injonction permanente avait aussi été demandée, mais qu'il faudrait probablement attendre jusqu'à six mois pour en connaître les résultats.

Me Bédard a signalé que le Barreau étudiait justement toute cette question de l'annonce des services des membres. Aux Etats-Unis, les opinions sont partagées sur le sujet.

Cause pendante

Me Maroist a rappelé qu'une cause semblable est actuellement pendante devant la Cour suprême

du Canada. Il s'agit d'un avocat de Vancouver, Me Donald Jabour, qui a été suspendu pour six mois par la British Law Society, en 1978, pour avoir annoncé ses services.

A Toronto, l'avocate Jane Harvey a inscrit différents prix à la fenêtre de son cabinet, mais la Law Society of Upper Canada a jugé qu'il ne s'agissait pas là de publicité interdite.

Au Québec même, a noté Me Maroist, l'Office des professions a soutenu, dans un rapport soumis au gouvernement en 1977, qu'il était contraire à l'intérêt public d'interdire tout publicité aux avocats.

Discipline

Au comité de discipline du Barreau, on se demande s'il faut punir Me Maroist. Il est possible d'amendes maximales de \$121,000 et même de radiation du Barreau.

Me Maroist a commencé sa campagne de publicité en octobre par des panneaux sur les autobus de Québec.

Puis, il a annoncé à la télévision, au réseau TVA, à la radio et dans les journaux.

Il lui en a coûté jusqu'à maintenant quelque \$10,000, mais sa clientèle, a-t-il constaté, a augmenté considérablement. "Je ne sais pas, a-t-il dit, si cela est le résultat des annonces ou de la controverse entourant cette affaire."

Commerçant de Charlesbourg accusé de vol et de recel

par Lucien LATULIPPE

Un commerçant de Charlesbourg a été arrêté par la Sûreté du Québec, hier. Il est soupçonné du vol et du recel d'un véhicule 4 X 4

de modèle 1981 et évalué à \$12,000.

Selon l'enquête menée par la brigade du crime contre la propriété, section véhicules volés ou incendiés, de la SQ à Québec, le véhicule en question a été rapporté volé en octobre dernier.

Le suspect a été mis en accusation, aujourd'hui, en cour des sessions de la paix à Québec. La SQ laisse entendre qu'il serait relié à un réseau de voleurs d'automobiles et que d'autres accusations seraient portées contre lui, prochainement.

A Beaufort

De son côté, la police de Beaufort fait savoir que deux individus recherchés pour fraudes, l'un depuis 1979, avaient été traduits en cour des sessions de la paix, hier, et qu'ils avaient été libérés sous cautionnement. Commises aux dépens d'un commerçant et d'une caisse pop. les fraudes sont de \$5,000.

Les deux suspects ont été arrêtés à Montréal par la police de cette ville, avant-hier, et les détectives Richard Tremblay et Gilles Simard sont allés les cueillir. Ils ont d'autres cau-

ses en suspens à Québec et à Montréal.

A Québec

Pour sa part, la police de Québec faisait savoir, hier, que la Tabagie canadienne, située au 1411 chemin

Sainte-Foy, avait été la scène d'un hold-up vers 21h30, avant-hier. Masqué avec un foulard et portant une tuque, un individu s'est fait remettre environ \$50 en menaçant l'employé avec un revolver.

Vers 23h30 avant-

hier, une jeune fille s'est fait arracher son sac à main par un individu qui a surgi d'une auto conduite par un complice. Le vol qualifié a eu lieu en face du 2050 rue Bardy.

Un vol semblable a été commis à Charlesbourg, la semaine dernière. Se sentant suivie, la plaignante s'est tournée et elle a reçu un coup de poing en plein visage. L'individu lui a arraché son réticule et il a sauté dans l'auto qui a démarré en vitesse.

Lutte aux fausses alarmes

L'accroissement du nombre de fausses alarmes provenant de systèmes privés de protection a amené la ville de Québec à adopter un nouveau règlement pour tenter de réduire les frais inutiles qu'elles lui occasionnent.

Dans le cas de défec-tuosité ou de mauvais fonctionnement de systèmes d'alarme privés, le propriétaire ou l'occupant du logis devra rembourser à la ville le coût du déplacement des pompiers, qui a été évalué à \$50 par appel.

La première alarme

n'est toutefois pas pénalisée sur une période de douze mois. Tout appel subséquent coûtera \$50 pour les cas où l'alarme ne sera pas justifiée.

Cette disposition était devenue nécessaire pour freiner un décompte annuel de plus de 5,000 fausses alarmes causées par des systèmes privés de protection. Le nouveau règlement devrait inciter les citoyens à bien entretenir leur système d'alarme pour éviter des frais inutiles.

norman

Pour ce grand jour...

Venez choisir la robe de vos rêves chez Norman, vous êtes assurée d'y retrouver choix et qualité. Celle-ci toute simple en apparence, est entièrement brodée. Blanc, de 5 à 15. **260.00**

Chapeau à petits bords, orné d'une délicate voilette; blanc. **70.00**

Nous avons aussi plusieurs modèles de bouquets artificiels pour tous les goûts, jetez-y un coup d'oeil.

Fiancées,
inscrivez-vous au Salon de la Mariée
de l'un de nos quatre magasins
et participez à notre

Concours de la Mariée

En cours jusqu'au 30 avril 1982, 17:30 hres.

Prix: • Deux (2) voyages doubles, transport et séjour compris, à Fort Lauderdale, Floride.*

• Une garde-robe d'une valeur de **1 000\$.**

• Un téléviseur couleur 20 po. de marque Quasar d'une valeur de **640\$.**

Tirage: L'attribution des prix se fera le 1er mai 1982.

* Ces voyages pour deux (2) personnes, d'une durée d'une (1) semaine, devront être utilisés entre le 1er mai 1982 et le 1er décembre 1982, selon les disponibilités au moment des réservations. Ils ne seront ni remboursables, ni échangeables ou cessibles.

Norman est heureux de s'associer avec l'agence de voyages par excellence, Voyages Laurier Inc., au service de la population depuis 20 ans.

Les deux (2) couples gagnants seront transportés sur les ailes d'Air Canada qui dessert les Québécois depuis un quart de siècle à travers le monde.

VOYAGES

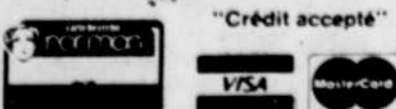
Laurier INC.



AIR CANADA

CJRP
1060 QUEBEC

En collaboration avec



• mail centre-ville • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon • carrefour laval •

Notre REER, section certificat de placement garanti, rapporte

17 1/2%*

5 ans
\$500 minimum



Montréal Trust

Chez nous, vos intérêts sont bien servis.

Québec
475, rue Saint-Amable
Québec G1R 5E4 529-8841



*Les taux peuvent changer sans préavis.

Charron intercepté après une course effrénée

MONTREAL (d'après PC) — La poursuite du député de Saint-Jacques, M. Claude Charron, par deux agents de sécurité du magasin Eaton du centre-ville de Montréal tient presque du cinéma ou du délire de fuite d'après ce qu'a relaté le vice-président de Eaton pour l'Est du Canada, M. Jean St-Jacques.

M. Claude Charron, qui a été condamné hier à \$300 d'amende pour le vol d'un veston sport, se serait enfui lorsqu'un agent de sécurité l'a abordé à sa sortie du magasin lui faisant remarquer qu'il avait probablement oublié de payer le veston qu'il portait. Une poursuite dans les rues s'en est suivie, M. Charron laissant l'agent pour s'enfuir avec le veston. Deux autres agents ont alors pris la relève, ten-

tant de le rattraper par tous les moyens.

Cette version de M. St-Jacques, confirmée par le procureur de la Couronne, Me Pierre Fontaine, ne concorde pas avec le récit de M. Charron qui affirme être retourné à l'intérieur du magasin après la première interception.

Dans une entrevue qu'il a accordée à la station radiophonique montréalaise CKVL, Me Fontaine a soutenu le récit de M. St-Jacques ajoutant que M. Charron avait été poursuivi dans la rue Sainte-Catherine. A un certain endroit, il a failli être attrapé par un gardien mais les deux sont tombés car le trottoir était glissant.

M. Charron s'est rapidement remis sur pied et la chasse a repris de plus belle, ajoute Me Fontaine. Ils ont couru

jusqu'à Place Ville-Marie pour ensuite traverser le boulevard Dorchester au moment où la circulation était très intense. En dépit du flot de véhicules, M. Charron a foncé entre les automobiles, franchi le parapet de ciment, au milieu du boulevard Dorchester, pour se rendre de l'autre côté, entraînant à sa suite les deux gardiens de sécurité.

"Il aurait pu se faire tuer, lui et les deux gardiens qui le suivaient", a commenté Me Fontaine, qui a eu l'autorisation des avocats de la maison Eaton pour parler de cette poursuite dans les rues de la ville.

De plus, pour M. St-Jacques, il n'y a pas eu de perte de temps entre l'incident du 30 janvier le moment où la décision d'intenter des poursuites en justice

contre M. Charron, a été prise même si ce dernier n'a reçu le subpoena que lundi. Tout s'inscrit, selon M. St-Jacques, dans la ligne des procédures suivies par le magasin. Pour Eaton, l'incident est clos. Personne n'avait promis à M. Charron qu'il n'y aurait pas de procès mais bien que la maison Eaton ne ferait pas de publicité autour de cette affaire.

Le procès

L'entrée de M. Charron dans l'enceinte du tribunal a soulevé un murmure dans l'assistance, qui s'est mis à tendre l'oreille pour ne pas perdre un mot de ce qui se disait devant elle. "Coupable", a répondu sur un ton mi-assis le député à l'accusation de vol à l'étalage portée contre lui il y a une semaine par un employé du magasin Eaton, M. Martin Camilli.

Dans le prononcé de la sentence, le juge Gérard Tourangeau a précisé qu'il se devait de traiter l'ex-leader du gouvernement québécois comme un citoyen ordinaire, en acceptant toutefois de ne pas assortir l'amende d'une peine d'emprisonnement qui aurait pu, selon l'avocat de la défense, être le prétexte

à une "véritable querelle d'interprétation".

Pour sa part, l'avocat de la Couronne, Me Pierre Fontaine, a indiqué au début de son plaidoyer que "les yeux du Québec sont rivés sur cet événement". En réclamant une amende de \$300 — sans mentionner une peine d'emprisonnement — il a exhorté le juge à ne pas faire d'exception et de ne pas faire la démonstration qu'il existe "deux justices".

Après avoir entendu les avocats, le juge Tourangeau a avoué être placé en présence d'"un cas où les critères sont paradoxaux": la situation de l'accusé est plus difficile que n'importe quel autre citoyen puisqu'il doit payer chèrement homme bien en vue" doit assumer les conséquences du poste qu'il occupe. "Ces deux principes s'annulent", a dit le juge en rendant sa sentence de \$300 d'amende.

Sortie

La fin de la comparution de M. Charron a provoqué un véritable tohu-bohu dans cette enceinte normalement si calme et le juge a même dû suspendre les audiences pour quelques minutes, tout le monde quittant la salle.

La foule de journalistes et de curieux s'est précipitée à l'extérieur pour pouvoir

qui, apercevoir du coin de l'oeil l'ex-ministre, qui, l'interroger sur ses réactions.

Mais, M. Charron, qui était sorti par la section réservée au personnel de la cour, a versé les

\$300 en privé et il a quitté l'immeuble par une sortie du garage souterrain.

Les libéraux fédéraux du Québec veulent que la loi sur les langues officielles soit renforcée

OTTAWA (D'après PC) — Le caucus des libéraux du Québec aux Communes a recommandé hier au caucus national qu'Ottawa "donne des dents" à sa loi sur les langues officielles, vieille de 13 ans.

C'est du moins ce qu'ont confirmé à leur sortie de la réunion hebdomadaire hier le président du caucus québécois, M. Jacques Olivier, député de Longueuil ainsi que le ministre d'Etat Serge Joyal.

La proposition qui a fait l'objet d'un "clair consensus" des libéraux du Québec, a précisé M. Joyal, résulte du verdict rendu la semaine dernière par la cour d'appel du Québec qui décidait, dans un jugement partagé, de casser une décision du juge Jules Deschênes assurant le bilinguisme des opérations à Air Canada.

Selon M. Joyal toutefois, les députés sont d'accord "pour qu'on envisage une mise à jour globale de la loi

et non seulement sur les points mis en relief par la cour d'appel."

"La loi sur les langues n'est par une loi ordinaire et devrait prévoir des conséquences très dures pour ceux qui décident d'y contrevenir", a dit M. Olivier de son côté ajoutant que la décision des libéraux du Québec était qu'il fallait "donner des dents" à la loi.

La décision de la cour d'appel était basée sur le fait que la loi sur les langues officielles qui date de 1969 établissait le principe du bilinguisme mais n'en prévoyait pas pour autant qu'un recours aux tribunaux était possible en cas de grief sur cette question.

Le jugement Deschênes, qui date de 1976 était la consécration de la lutte menée pendant plusieurs mois par le groupe des gens de l'air pour forcer Air Canada à accepter l'usage du français pour les opérations de trafic aérien.

VENTE 3 JOURS SEULEMENT
JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI LES 25, 26 ET 27 FEVRIER



50% SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

- bijoux • cadeaux
- colliers de perles

Le déplacement en vaut la peine!

Bijoutheque INC
PLAZA LAVAL
2750, chemin Ste-Foy — 658-0683

SOLDE DE 400 BALANCES de TAPIS et PRELARTS
de 1re qualité

jusqu'à 50% de rabais

GRATUITE une CARPETTE 2' x 3'
avec achat de 100\$ et plus

- Tapis • prélat • tapisserie
- céramique
- carpettes • tenture • couvre-lit

TAPIS

Simon inc.

expansol



6, rue Trans-Canada ouest
Lévis, Québec
G6V 2Z2 — 833-4818
(à côté d'Ameublements Tanguay)

les experts en décoration

La Banque TD prolonge les heures d'ouverture pour les contributions de dernière minute au RER.

lundi 1^{er} mars

Heures d'ouverture prolongées pour RER
17h à 20h

236, boul. l'Ormière, Québec

1295, rue de la Jonquière, Québec

8425, boul. Henri Bourassa, Charlesbourg

3400, route des Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy

La Banque TD prolonge ses heures d'ouverture pour qu'il vous soit plus facile de venir discuter avec l'un de nos experts en RER. Vous verrez qu'aucune autre banque ne vous offre un RER exactement comme le nôtre.

Seule la Banque TD vous offre un RER avec toutes ces caractéristiques:

- Aucuns frais
- Pas de contribution minimale
- Intérêt garanti de 17.5%* par an sur le Placement-retraite TD à terme fixe de 3 ans*
- Intérêt composé annuellement

*L'intérêt est payable à partir de la date du dépôt de la contribution jusqu'à la date d'échéance et composé annuellement à la date anniversaire du dépôt. Aucune contribution ne peut être encaissée par anticipation sauf en cas de décès du détenteur du régime.

Le taux peut changer sans préavis.



Un REÉR qui ne battra pas en retraite.



REER-
COMPTE D'ÉPARGNE A

14½%

Un placement qui allie la simplicité d'un compte d'épargne à l'attrait fiscal d'un Régime Enregistré d'Épargne Retraite (REÉR). Pas de frais. Possibilité de Prêts REÉR. Intérêts calculés sur le solde minimal de chaque mois et crédités deux fois par an. VENEZ CHERCHER NOTRE BROCHURE GRATUITE-REÉR: ÉTUDE DES INVESTISSEMENTS POUR 1982. Rédigée par les services de recherche économique et financière du Trust Royal pour vous faire mieux comprendre les causes de la conjoncture actuelle au Canada.

Le Trust Royal
vous ouvre
des portes.

*Taux d'intérêt susceptible d'être modifié sans préavis.

BUREAU PRINCIPAL:
1122, chemin St-Louis, Sillery — 681-7241

SUCCURSALE:
2700, boul. Laurier, Ste-Foy
658-1013

SUCCURSALE:
1874, d'Estimauville, Québec
667-7318

LES GAGNANTS!

Réalisateurs et techniciens, gens du spectacle, artistes et musiciens, journalistes, écrivains et artisans, tous au service de la création des émissions à Radio-Canada.

À la télévision et à la radio, en français et en anglais, dans les stations régionales aussi bien qu'aux six chaînes nationales et à Radio-Canada international, ils produisent au fil des ans des émissions dont l'excellence est reconnue au pays et acclamée dans les grands concours internationaux.

Quatre ans de suite, ils ont gagné un Prix Emmy international, fait sans précédent couronné, en 1980, par deux Emmy pour les émissions de télévision *Fighting Back* du réseau anglais et *L'oiseau de feu* de la chaîne française. Cette dernière émission a reçu, la même année, le Prix d'Or de la Tchécoslovaquie, tandis que la Rose d'Or de Montreux, en Suisse, a été attribuée à la réalisation *Taller Cranston: Dreamweaver*.

Leur palmarès pour 1981 comprend notamment les prix internationaux suivants:

Festival de la chanson française, France
Grand Prix à Richard Séguin radio française

Chicago International Film Festival
Premier prix, catégorie Animation Crac télévision française

Concours radiophonique de Monaco
Premier prix Hank Williams: *The Show He Never Gave* radio anglaise

Festival international du film pour l'enfance et la jeunesse, Lausanne
Grand Prix *Touffrien* télévision française

Gabriel Awards, U.S.A.
Freeman Patterson: The Revealing Eye télévision anglaise

Festival du film sur les handicapés, Uruguay
Premier prix David télévision anglaise

International Film and TV Festival, New York
Médaille d'or *Just another Missing Kid* télévision anglaise

Festival international d'Odense, Danemark (confes)
Premier prix Crac télévision française

Festival international de la harpe d'Or, Irlande
Harpe d'argent *Le Coluemet sacré* Station de télévision française CBWF, Winnipeg

Major Armstrong FM Awards, U.S.A.
Africa Week radio anglaise

George Foster Peabody Awards, U.S.A.
The Earth Peniel radio anglaise

Festival international du court métrage pour la jeunesse, Paris
Premier prix avec mention spéciale du jury *Klimbo* télévision française

Ils ont aussi gagné dans les festivals et concours tenus au Canada, notamment de nombreux prix ACTRA et BUOU. Au total, le nombre de prix importants reçus au pays et à l'étranger, l'année dernière, s'élève à 70.

Et GAGNANTS... vous l'êtes tous! Car chacune de ces remarquables émissions a été produite chez nous, pour vous.



Société Radio-Canada Canadian Broadcasting Corporation

Dans le Jerusalem Post

Un article accuse le Québec d'antisémitisme

par Lise LACHANCE

MONTREAL — Un article incendiaire publié dans l'influent Jerusalem Post d'Israël, accuse le Québec d'antisémitisme et dépeint une situation apocalyptique pour la communauté juive de Montréal.

Paru le 22 janvier sous la signature de Shloime Perel et Henry Srebernik (le premier, originaire de Montréal, étudie à l'université McMaster de Hamilton, Ontario; le second enseigne les sciences politiques au cégep Dawson de Montréal), cet article a eu l'effet d'une bombe tant qu'en Israël même où les appels ont afflué à l'ambassade du Canada.

Même Hitler Selon les deux auteurs, "contrairement aux Américains, les Québécois ne considèrent pas les Juifs comme une partie de la structure générale de la société. Les Juifs sont des envahisseurs avec qui les Canadiens français ne se sont jamais vraiment réconciliés et dont l'entrée ici a été autorisée par les Anglais détestés qui gouvernaient le Canada tout entier."

Les auteurs ne s'embarrassent pas de nuances: l'antisémitisme est profondément ancré au Québec et a été un facteur déterminant dans l'admiration pour Franco, Mussolini, et même Hitler dans les années 1930 et 1940. Au point où, écrivent-ils, la plupart des Juifs préfèrent utiliser l'anglais plutôt que le "français parlé par les Québécois". Ils décrivent ce dernier comme "une langue d'oppression associée aux souvenirs historiques de l'antisémitisme canadien-français, aux sentiments pro-fascistes, aux campagnes contre l'immigration juive et à la domination idéologique quasi complète de l'Eglise catholique."

Du même souffle, MM. Perel et Srebernik reprochent aux Québécois les noms de rues dont plusieurs rendent hommage à des saints, la croix sur le Mont-Royal, le crucifix à l'Assemblée nationale et le réseau scolaire confessionnel.

Fin prochaine Non seulement, affirment-ils, "toute trace

du passage des Juifs a été effacée dans les vieux quartiers juifs dépeints par le romancier Mordecai Richler", mais encore tout visage anglais est-il en train de s'estomper de la ville avec la loi 101.

Selon les auteurs, les Juifs de Montréal n'ont que peu d'affinité avec leurs concitoyens francophones. Ils se sentent beaucoup plus près des Juifs et même des non-Juifs du reste du Canada et des États-Unis.

De là à conclure que

la communauté juive de Montréal est en voie rapide d'extinction, il n'y a qu'un pas que les deux scribes amateurs franchissent allègrement. Ils croient en effet que, "bientôt, il pourrait ne plus y avoir un seul Juif dans la ville".

Un hasard

Seul quotidien de langue anglaise en Israël, le Jerusalem Post tire à environ 30.000 exemplaires en semaine et à 48.000 exemplaires en fin de semaine. C'est dans l'é-

dition de fin de semaine — celle du 22 janvier — que l'article intitulé "Signs of the Times" a paru. Contrairement à l'édition internationale publiée une fois la semaine à l'intention des Juifs de la diaspora, l'édition du week-end est pour "consommation interne".

Si l'article a eu un écho jusqu'ici, c'est que plusieurs lecteurs israéliens ont communiqué avec l'ambassadeur du Canada, M. Joseph Stanford,

pour obtenir des éclaircissements sur ces affirmations choc. L'ambassadeur a immédiatement envoyé un télégramme à Ottawa et recommandé la publication d'une réponse aux accusations dans le même journal.

C'est presque par hasard si le texte litigieux a paru dans le Jerusalem Post car les auteurs ont reconnu l'avoir fait parvenir à une quinzaine d'autres journaux et magazines, mais en vain.

Les Juifs de Montréal réfutent les accusations

par Lise LACHANCE

du bureau du Soleil

MONTREAL — Les dirigeants de la communauté juive de Montréal, les gouvernements fédéral et provincial rejettent catégoriquement les accusations d'antisémitisme lancées contre les Québécois dans le prestigieux Jerusalem Post d'Israël, le 22 janvier dernier.

L'article, précisons-le tout de suite, n'émanait pas du correspondant officiel du Jerusalem Post dans la métropole, M. Charles Lazarus (un journaliste professionnel attaché pendant 25 ans au Montreal Star et collaborateur au New York Times), mais de deux scribes amateurs, MM. Shloime Perel et Henry Srebernik. Le premier, originaire de Montréal, étudie à l'université McMaster; le second enseigne en sciences politiques au cégep Dawson de Montréal.

Sous un faux jour

Le Congrès juif canadien, région du Québec, soutient qu'il a lu "avec consternation" le texte du Jerusalem Post intitulé "Les signes des temps".

"Cet article, écrit par des personnes que nous ne connaissons pas, présente sous un faux jour la conjoncture véridique des Juifs au Québec. Il ne reflète aucunement la position du Congrès juif canadien (région de Québec), représentant officiel habilité à prendre position au nom de la communauté juive", affirme l'organisme.

Parallèlement à cette déclaration transmise à la presse par Telbec, trois dirigeants du Congrès juif canadien (MM. Irwin Cotler, président national, Alan Roae, vice-président exécutif et Frank Schlesinger, président pour le Québec), ont fait part de leur réaction au Jerusalem Post. Interrogés par M. Charles Lazarus, ils ont rejeté catégoriquement les affirmations incendiaires contenues dans le texte du 22 janvier. Cette mise au point faite dans le cadre d'un article plus large traitant de la position de la communauté face à la loi 101 et de son désir de ne pas adhérer aux groupements de protestation anglophone, a paru jeudi dernier, le 17 février.

Le président du Congrès pour le Québec, M. Schlesinger, y déclare notamment qu'il est "calomnieux (scurrilous) irresponsable et totalement sans fondement" de comparer la communauté juive du Québec avec les Juifs sous le tsar ou en Argentine.

"Même si, en dehors d'Israël, aucune communauté juive au monde n'est totalement exempte d'antisémitisme — et ici comme ailleurs nous devons toujours être vigilants — la situation n'est certainement pas pire au Québec que dans les autres provinces ou aux États-Unis. Je peux même dire sans risque de me tromper qu'au Québec, les incidents d'antisémitisme ouverts sont parmi les moins nombreux de toute l'Amérique du Nord", affirme M. Schlesinger. L'article de MM. Perel et

Srebernik "mérite d'être dénoncé dans les termes les plus vigoureux qui soient", ajoute-t-il.

"Paranoïaque"

Le journaliste Charles Lazarus, qui a vécu toute sa vie à Montréal et qui connaît à fond la communauté juive, tant par sa profession que par son appartenance à ce groupe, ne mâche pas ses mots quand il parle du texte du 22 janvier écrit par les deux auteurs susnommés. Il le qualifie de "très paranoïaque", selon l'expression utilisée lors d'une entrevue accordée au SOLEIL hier. Il se dit convaincu que les deux hommes ont carrément cherché la provocation pour se faire connaître, attirer l'attention sur eux. Il regrette par ailleurs qu'un journal de la qualité du Jerusalem Post, dont il est le correspondant à Montréal, n'ait pas vérifié auprès de lui la véracité des propos contenus dans l'article litigieux avant d'accepter de le publier.

Ottawa

À Ottawa, c'est aussi la consternation. La directrice adjointe du service de presse des Affaires extérieures, Mme Giliane Lapointe, n'a pas caché la déception du ministère, alerté dès la parution de l'article par un télégramme de l'ambassadeur canadien en Israël, M. Joseph Stanford.

Le porte-parole nous a cependant déclaré que le ministère n'interviendra pas étant donné la réaction de la communauté juive elle-même. "La communauté juive est la mieux placée pour rétablir les faits. Sa réaction rapide et objective constitue une excellente mise au point", a-t-elle dit à notre journal au cours d'un entretien téléphonique.

Québec

Quant au gouvernement du Québec, sa réponse ne saurait tarder. M. Jean Dorion, attaché politique du ministre québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration, nous a précisé hier que M. Godin fera parvenir une lettre au Jerusalem Post dans les prochains jours.

Demande d'enquête

Dans une missive envoyée au ministre Camille Laurin et rendue publique hier, la SSJB de Montréal réclame la tenue d'une enquête sur "l'ampleur exacte de la réaction anti-québécoise dans les écoles anglaises du Québec".

Partant du fait qu'un des deux auteurs, Henry Srebernik, est professeur de sciences politiques au campus Selby du cégep Dawson et que, par conséquent, il émarge au budget du ministère de l'Éducation, la SSJB estime que le ministre doit s'interroger "sur ce que certains disent et font du haut de leur chaire dans les collèges et écoles anglophones du Québec".

"Peut-être ne s'agit-il au fond que d'un incident isolé sur lequel il vaudrait mieux passer l'éponge", ajoute l'organisme. "Mais qu'en sait-on vraiment?" À son avis, "la collectivité a le droit de savoir".

Peaux de mouton et de chèvre

28

JOURS
ROCHETTE

SOLDE
DE
TAPIS

Aujourd'hui, vendredi et samedi,

dans le cadre des 28 jours Rochette,

peaux de mouton 275 cm²: \$49.95

peaux de chèvre 91 x 165 cm: \$54.95

Toutes les peaux sont de couleurs

naturelles; autres grandeurs disponibles.

Tous les articles en magasin sont réduits pendant les 28 jours. Profitez du plus grand choix de tapis à Québec, de la qualité de la marchandise et de la compétence des conseillers Rochette.

■ ÉMILIEN ROCHETTE

La maison du tapis à Québec

555, de la Couronne

AU PIED DE LA COTE D'ABRAHAM



Selon la CSN

Le secteur public ne devance pas le privé

par Pierre PELCHAT

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Les salaires versés aux employés du secteur public ne sont pas "en avance" sur ceux du secteur privé, comme le laisse entendre le gouvernement québécois.

C'est du moins la conclusion que tire la CSN après une étude approfondie de la politique salariale syndicale des 10 dernières années dans le secteur public, couverte par le Front commun CSN-FITQ-CEQ. Le bilan sa-

lariale a été rendu public, hier, lors d'une conférence de presse par le Comité de coordination des négociations dans le secteur public (CCNSP) à la CSN.

L'analyse des experts de la centrale syndicale en arrive à trois principales conclusions:

1 — les salaires des employés de l'Etat ont augmenté au même rythme que ceux du secteur privé au cours des 10 dernières années, selon un taux

de progression annuel de 10,8 pour 100;

2 — la hausse réelle des salaires négociés lors du dernier front commun a été de 0,38 pour 100 sur une base annuelle, après avoir soustrait le taux d'inflation;

3 — les écarts salariaux entre les hauts et les bas salariés dans le secteur public au Québec ont été réduits depuis 1971.

Selon le responsable du CCNSP, M. Jean-François Munn, les résultats de l'étude montrent bien le "biaisage" de la propagande gouvernementale qui tend à démontrer que les employés de l'Etat sont mieux payés que ceux du secteur privé.

Bien que le gouvernement n'ait pas encore rendu public officiellement son analyse comparative des salaires, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a déjà affirmé qu'il existe un écart de 11 pour 100 dans la "rémunération globale" à l'avantage des employés de l'Etat sur ceux travaillant dans des entreprises privées de plus de 500 employés.

Dans le concept de "rémunération globale", on tient compte aussi des avantages marginaux, tels les jours de vacances plus nombreux dans le secteur public et d'un meilleur régime de retraite pour les travailleurs à l'emploi du gouvernement. C'est ce qui pourrait expliquer une bonne partie de l'écart dont parle M. Parizeau.

Les négociateurs syndicaux rejettent la comparaison des salaires sur la base de la "rémunération globale" estimant qu'on ne peut mesurer avec précision le coût des bénéfices marginaux dans des entreprises privées puisque l'information est difficilement disponible notamment en ce qui concerne les coûts des régimes de retraite. On soutient que le gouvernement a choisi délibérément la base de comparaison qui surestime l'écart entre le public et le privé.

Progression

Selon l'analyse salariale de la CSN réalisée à partir de données du Bureau de la recherche sur la rémunération du Conseil du trésor, des

conventions collectives et de Statistique Canada, les hausses salariales ont été supérieures pour les groupes syndiqués de 500 employés et moins du secteur privé au cours des dix dernières années. L'augmentation moyenne annuelle a été de 11,3 pour 100 contre 10,8 pour 100 dans le secteur public. Il y a donc eu un rattrapage, estiment les économistes de la CSN.

Pendant la même période, le salaire moyen au Québec, pour l'ensemble des syndiqués et des non-syndiqués, a monté de 10,2 pour 100, ce qui est inférieur à ce qu'ont obtenu les employés syndiqués des secteurs public et privé. D'où la revendication syndicale qui demande un plus grand accès à la syndicalisation par de meilleures lois pour combattre les inégalités salariales.

En ce qui concerne le dernier Front commun, les hausses salariales réelles, après avoir enlevé le taux d'inflation, ont été minces depuis 1979. Selon les calculs de la CSN, l'augmentation a été de 0,14 pour 100 en 1979-1980 pour l'ensemble des employés qui faisaient partie du Front

commun, alors que durant la période 1980-1981, on a enregistré une baisse moyenne de 1,66 pour 100. En d'autres termes, l'augmentation n'a pas été suffisante pour suivre le coût de la vie.

D'autre part, on soutient que les règlements salariaux des trois premiers Fronts communs ont permis de réduire les écarts salariaux entre les plus hauts et les plus bas salariés. "En 1970-1971, les salariés des quatre groupes (sur 8) les mieux payés gagnaient 2,54 fois plus que les salariés du groupe le plus bas. En 1982, ces mêmes hauts salariés ne gagneront plus que deux fois plus que les salariés du groupe le plus bas", a-t-on indiqué.

"Sur la question de la lutte aux inégalités salariales, le mouvement ouvrier n'a pas de leçons à recevoir des politiciens", a lancé M. Munn.

Il attribue les problèmes budgétaires du gouvernement aux taux d'intérêts qui pèsent lourdement sur la dette publique, à l'inflation et au chômage. "Ils ne faudrait pas prendre les salariés du secteur public comme boucs émissaires pour masquer une situation dont ils ne sont pas la cause", a-t-il déclaré.

HLM: révision de l'échelle des loyers

(PC) — L'échelle des loyers dans les HLM au Québec sera uniformisée et révisée à compter du premier mars, a annoncé hier le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, M. Guy Tardif.

Cette échelle des loyers n'a pas été révisée depuis 1971 et il existe des écarts importants entre les locataires des différents HLM.

M. Tardif a précisé que le coût du loyer sera désormais fixé à 25 pour 100 du revenu considéré de l'année civile antérieure, l'équivalent d'environ 22 p.c. du revenu de l'année courante.

Les taux en vigueur depuis 1971 variaient entre 13 et 25 pour 100 à cause d'une réglementation qualifiée d'anarchique par un porte-parole du cabinet de M. Tardif.

Afin d'éviter aux locataires actuels des réajustements trop prononcés de leur loyer, des mesures transitoires sont prévues pour étaler sur une période de deux à sept ans le processus de rattrapage.

Ainsi, pour tous les ménages, à l'exclusion des personnes seules bénéficiaires de l'aide sociale, le taux sera augmenté de 1 pour 100 lors du prochain renouvellement du bail et de 2 pour 100 lors de chaque renouvellement subséquent jusqu'à ce que le taux atteigne 25 pour 100 du revenu de l'année précédente.

Le loyer des personnes seules bénéficiaires de l'aide sociale ne sera cependant

Comité inquiet de son avenir

MONTREAL (PC) — Le Comité organisateur de la Fête nationale du Québec presse le gouvernement de reconduire son mandat et de lui préciser le montant des crédits dont il disposera cette année.

Dans un télégramme qu'il vient de faire parvenir au ministre responsable des fêtes, M. Lucien Lessard, le comité réaffirme sa volonté de demeurer le seul maître d'oeuvre de l'événement.

L'organisme s'inquiète de l'impact négatif que crée, selon lui, l'incertitude qui entoure son avenir.

modifié qu'à compter du second renouvellement du bail.

La nouvelle échelle des loyers s'appliquera à tous les nouveaux baux et à tous les re-

nouvellements qui seront signés après le premier mars, tandis que les baux actuellement en vigueur seront respectés intégralement jusqu'à leur échéance.



A si bien voyager, vous nous reviendrez.

Ceux qui voyagent souvent et qui ont déjà choisi CPAir savent pourquoi ils préfèrent voler avec nous plutôt qu'avec d'autres lignes aériennes. Après tout, nous les surclassons toutes avec la **Classe Impériale de CPAir**...

La Classe Impériale est la première du genre au pays offerte aux passagers d'affaires. Il n'y a aucuns frais supplémentaires au plein tarif économique. Et aucune autre compagnie aérienne ne vous l'offre.

Un voyage parfait. Du comptoir un seul arrêt, au service à bord comprenant une cuisine savoureuse et des consommations gratuites. Le tout dans la quiétude et le confort d'une section spéciale "affaires".

Et vous êtes entouré de gens conscients qu'il n'en tient qu'à eux de vous faire choisir à nouveau un vol de CPAir.

Alors, la prochaine fois qu'un voyage d'affaires vous fait prendre la voie des airs, entre les deux lignes aériennes nationales, faites le bon choix.

Communiquez avec votre agent de voyages ou CPAir. Composez 692-0912 à Québec ou 1-800-361-8026 sans frais.



La Classe Impériale de CPAir depuis Montréal vers:

Halifax	12h20 Un vol sans escale chaque jour sauf le samedi. 19h50 Un vol sans escale chaque jour sauf le samedi.	Edmonton	7h30 Un vol* avec escale chaque jour sauf le dimanche. 17h Un vol avec escale du mardi au vendredi. 17h45 Un vol* avec escale chaque samedi.
Toronto	7h30 Un vol* sans escale chaque jour. 9h Un vol sans escale chaque jour sauf le dimanche. 17h Un vol sans escale du mardi au vendredi. 17h45 Un vol* sans escale chaque samedi. 18h Un vol sans escale chaque jour sauf le samedi.	Calgary	7h30 Un vol* chaque jour avec correspondance sans escale à bord d'un gros porteur de Toronto. 13h15 Un vol avec escale chaque jour sauf le samedi.
Winnipeg	7h30 Un vol chaque jour avec correspondance à Toronto. 13h15 Un vol sans escale chaque jour sauf le samedi. 18h Un vol avec escale chaque jour sauf le samedi.	Victoria	17h45 Un vol* chaque jour avec correspondance à Vancouver, sauf le samedi.
Vancouver	7h30 Un vol* chaque jour avec correspondance sans escale à bord d'un gros porteur à partir de Toronto. 13h15 Un vol chaque jour à bord du même appareil sauf le samedi. 17h45 Un vol* avec escale chaque jour sauf le samedi.		

*Nous offrons également à bord le service de première classe.

CPAir

La concurrence, c'est nous!

EPARGNEZ
SUR VOS
ACHATS DE
MEUBLES ET
APPAREILS
MENAGERS

Prix défiant
toute concurrence

• Gen. Electrique
• Jenn Air
• Princeville
• Troistar
• Quelfet
• Daveluyville
• Garrier
• Jaymar
• Modalex 2000 et
autres marques
renommées

Plan mise de côté

Paul
Robitaille

504, de la Canadienne
529-9488

CP et CA sont les marques déposées de Canadian Pacific Limited.



Les chauffeurs de taxis ont poursuivi leur manifestation, hier, sur la colline parlementaire afin d'inciter le ministre Parizeau à passer à l'action sans délai.

Taxis: Parizeau est d'accord pour la création d'une mutuelle

par Réjean LACOMBE

L'acceptation par la Fédération des ligues de taxis de la démarche proposée par le ministre des Institutions financières et Coopératives, M. Jacques Parizeau, dans le but de trouver une solution au problème de la hausse des primes d'assurance pour les taxis, a désamorcé rapidement un véritable chassé-croisé que se livraient l'opposition et le ministre Parizeau.

Revenant à la charge, au cours de la période des questions, le député libéral de Jeanne-Mance, M. Michel Bissonnet, a proposé à M. Parizeau la tenue d'une commission parlementaire dans le but d'étudier le problème.

Une fois de plus, le ministre Parizeau a repoussé cette possibilité en indiquant qu'elle ne réglerait rien. Il propose une série de rencontres avec les compagnies d'assurance et avec les représentants de l'industrie du taxi.

Pour le ministre des Institutions financières et Coopératives si ces rencontres aboutissent à aucun résultat, "il faudra, dit-il, mettre de la pression très forte". Donnant raison aux chauffeurs de taxi, M. Parizeau croit qu'un des moyens de "mettre de la pression" serait de créer une mutuelle ou une coopérative d'assurance.

"Je n'ai pas d'objection en soi, dit-il, à ce que des chauffeurs de taxi aient une mutuelle d'as-

surance. La seule chose que je leur demande, c'est qu'ils rencontrent le surintendant des assurances pour avoir une idée de combien c'est susceptible de leur coûter. On ne commence pas une mutuelle avec aucune espèce de mise de fonds et avec aucune réserve, autrement on est susceptible de se casser la figure en l'espace de quelques mois."

Show et happening...

Or, dans l'esprit du ministre Parizeau, ce n'est pas au cours de la tenue d'une commission parlementaire "siégeant dramatiquement dans la nuit et dévoilant des contrats individuels d'assurance" que des décisions vont se prendre.

"Ça peut, dit-il, faire un "show", mais ce n'est pas une solution."

Évoquant la grève des chauffeurs de taxi de Québec qui, depuis deux jours, assiègent la colline parlementaire, M. Parizeau estime que cette sorte de "happening" se prête assez mal aux discussions. "Ce n'est pas, ajoute-t-il, à coups d'injures qu'on monte une mutuelle. C'est avec des réserves."

Trouvant les délais proposés par le ministre Parizeau trop longs, le député Bissonnet indique qu'il ne faudrait pas que les chauffeurs de taxi

restent un ou deux mois en grève. "Je pense, dit-il, qu'il faut que ces gars-là retournent travailler et le plus vite possible."

Venant prêter main-forte à son collègue de Jeanne-Mance, le leader de l'opposition, M. Gérard-D. Lévesque, a réitéré la demande de la tenue d'une commission parlementaire en précisant que "ce serait au moins un signe d'hospitalité et d'ouverture".

M. Parizeau repousse, une fois de plus, l'offre de l'opposition en précisant qu'il se donnait un certain nombre de jours pour être en mesure de rencontrer les représentants de l'industrie "parce que, ajoute-t-il, ça me paraît bien plus important que de monter des "shows".

Puis, du même souffle, il désamorce l'offensive libérale en indiquant que la Fédération des ligues de taxis venait d'accepter la démarche qu'il proposait dans sa lettre de mardi. "Je pense, souligne-t-il ironiquement, que ça conclut..." Il n'en fallait pas plus pour que les députés péquistes applaudissent à tout rompre sous le regard surpris et incrédule des libéraux.

Rappelons que, dans une lettre qu'il adressait mardi à la Ligue des taxis de Québec, M. Parizeau suggérait aux propriétaires de taxis de compléter leur formulaire de renouvellement de police d'assurance et d'en faire parvenir copie au Service des assurances de son ministère. M. Parizeau a promis que les formulaires seront rigoureusement étudiés et qu'ils pourraient faire l'objet d'une consultation avec les compagnies d'assurance. Il a également promis une rencontre entre les dirigeants de celles-ci et le surintendant des assurances du Québec. Touchant la réintroduction du droit de subrogation (le responsable de l'accident doit payer les dommages), qui fait l'objet de la demande principale de l'industrie du taxi, il s'engage à l'étudier attentivement et à y répondre dans un mois.



FANFAN DÉDÉ

ET SES MUSICIENS

en spectacle aux Galeries de la Capitale
ven. 26 février à 19h et sam. 27 février
à 10, 11, 13 et 14 h. Chansons, musique,
jeux avec les tout-petits

PARTICIPEZ AU CONCOURS
 « VIVEZ LA PLUS BELLE ANNÉE DE VOTRE VIE »
 grâce à C.F.L.S. et Les Galeries de la Capitale
 Gagnez \$30,000.00 en prix

Automobile - Ford Escort 1982 - bateau - voyage pour deux personnes à Fort Lauderdale. Le prix de votre hypothèque ou de votre logement à chaque mois pour une année complète (moyenne établie par CFLS). Épiceries, produits pharmaceutiques, accessoires pour la maison et vêtements, pour une année complète (moyenne établie par CFLS). Règlements de participation aux Galeries de la Capitale.

Les galeries de la capitale

COURS DE "TENUE DE BAR"

avec certificat, par
 L'ÉCOLE DES MAÎTRES BARMAN-BARMAID INC.
 (AU CHÂTEAU FRONTENAC)

1re session: 9, 11, 16, 18, 19 mars (mardi et jeudi soir)
 2e session: 10, 12, 15, 17, 22 mars (mercredi et lundi soir)
 Session de jour: 17, 18, 19 mars
 Inscription au Château Frontenac
 En semaine, 9h - 18h. Le samedi, 11h à 14h.

En collaboration avec la Distillerie Melchers Inc. Permis du ministère de l'Éducation
 692-0310

rotac
 électronique inc.
 2873, chemin Ste-Foy
 Ste-Foy 653-7768

fabriqué pour durer



harman/kardon
 modèle 740
 30 watts rms par canal

Rég. 500,00\$ **390,00\$**



ENTRE NOUS
Marie Robert

L'irrégularité vous empêche-t-elle d'avoir une journée normale? Il me fait plaisir de dire qu'enfin il existe un laxatif complètement naturel sous forme pratique de comprimé. Il s'agit de **Tablucyl** (MD). Après deux années de recherche, **Lalco Canada** a réussi à produire en comprimé le laxatif le plus populaire au monde, auparavant disponible en poudre seulement, "Psyllium Seed". Demandez **Tablucyl** à votre pharmacien.

Les temps froids vous empêchent-ils de profiter d'activités en plein air? Ne vous inquiétez pas... comptez sur les **pillules Dadds**. Chaque année, toute la famille fait des randonnées en traineau... avec les grands-parents. Mais à cause de leur âge, leur enthousiasme diminue et plutôt que de cesser une tradition familiale, je m'assure de toujours avoir les **pillules Dadds** sous la main. J'ai constaté qu'elles sont efficaces lorsqu'un mal de dos, des douleurs musculaires, l'arthrite et le rhumatisme menacent de gâcher le plaisir familial. Demandez les **pillules Dadds** à votre pharmacien.



coop
:cooprix:::

CORRECTIONS

Veillez noter que les articles ci-dessous, annoncés en page C-12 dans **Le Soleil** du 24 février, sont en vente exclusivement au

CENTRE de DISTRIBUTION DU COOPRIX de LORETTEVILLE
 au 250, rue St-Louis

Chaîne stéréo Lloyd's
 R853-WP023 Rég. 299,95\$ Spécial **249,95\$**
 Combiné électroménager
 Philips KB5707 Rég. 101,95\$ Spécial **89,00\$**

Nous nous excusons auprès de notre clientèle pour ce malheureux contretemps.

Le Centre pastoral et social change de nom



Le Soleil, Jean Vallières
"Un geste humain, une parole sincère, une écoute compréhensive sont des éclairs d'espoir", d'affirme Mme Denise Goyette, directrice de Relais d'Espérance.

par Jean MARTEL

C'était jour de fête, hier, au "Relais d'Espérance" de la rue Montmartre, à Québec. Devant des invités, on a présenté la nouvelle appellation du centre: en effet, les mots "Relais d'Espérance" remplacent l'ancienne désignation du Centre pastoral et social du service d'entraide humanitaire de Québec.

Situé autrefois dans la rue Saint-Vallier, le Relais se trouve maintenant dans de nouveaux locaux, plus grands et plus fonctionnels, de la rue Montmartre (derrière l'hôtel Baillargeon et face à l'hôtel-Dieu du Sacré-Cœur).

Même s'il a changé de nom et de lieu, le Relais continue à remplir les mêmes fonctions: être un lieu d'arrêt,

de rencontre, une porte ouverte sur les souffrances et les détresses humaines.

Le Relais d'Espérance se situe hors des circuits gouvernementaux; il ne reçoit ni subventions ni normes gouvernementales, et le personnel est bénévole. Cela lui donne souplesse, liberté et une facilité à répondre aux besoins.

D'ailleurs, les statistiques de 1981 ne laissent aucun doute sur l'utilité du Relais d'Espérance. En effet, pendant la dernière année, il a reçu plus de 2.200 personnes: des hommes et des femmes qui vivaient des situations difficiles et qui cherchaient une solution à leur problème et un espoir dans leur vie.

Les raisons qui ont conduit ces gens à consulter le Relais sont les suivantes: cas de séparation, de divorce, d'union libre, prostitution, homophilie, situations de solitude ou de dépression, alcoolisme, idées suicidaires, ex-détenus, mères célibataires, etc.

Activités

Dans ses nouveaux locaux de la rue Montmartre, le Relais d'Espérance a une grande salle qui lui permet de recevoir 150 personnes. Aussi, en plus des consultations individuelles, organise-t-il des activités de groupe.

Ces activités commenceront dans la semaine du 15 mars: le lundi, c'est la

soirée "page d'espoir"; le mardi, croissance personnelle; le mercredi, information santé; le jeudi, cours de relations humaines; le vendredi, relaxation sensorielle; le samedi, bite à chansons. Ces activités s'étendent sur une période de dix semaines.

Un dimanche par mois, il y aura au Relais une célébration eucharistique suivie d'un souper communautaire. On remarquera qu'une petite chapelle occupe un des locaux du Relais.

"Au Relais d'Espérance, a dit la directrice, Mme Denise Goyette, c'est dans la dignité humaine que l'espérance chrétienne et humaine s'offre à notre clientèle selon son choix. Cette espérance se trouve avant tout dans la dimension personnelle vécue

de l'existence humaine. L'espérance est un désespoir surmonté, un défi à l'impossible. C'est pour cela qu'un geste humain, une parole sincère, une écoute compréhensive sont des éclairs d'espoir".

Le conseil d'administration du Relais d'Espérance est formé des personnes suivantes: le père Richard Guimond, président, soeur Pauline Maheux, M. André Lacombe, Mme Huguette Leblanc, M. Jocelyn Vallerand, le père Laurent Côté, l'abbé Roger Guimond, et Mme Denise Goyette, directrice.

Ceux et celles qui veulent entrer en contact avec le Relais d'Espérance peuvent composer le numéro 522-3301 ou se rendre au 617 de la rue Montmartre, à Québec.

Ville Mont-Royal défie la loi 101

MONTREAL (d'après CP et UPI) — La ville de Mont-Royal dans l'île de Montréal a récemment adopté une résolution pour entériner les appellations française et anglaise sous lesquelles cette communauté est connue, à la désapprobation de l'Office de la langue française qui juge cette décision "totalement inacceptable".

"Tout ce que je puis vous dire est que l'office verra à faire respecter la loi", a dit un porte-parole de l'organisme gouvernemental, Jean-Yvon Houle. "La loi ne permet pas qu'une ville soit identifiée de façon bilingue comme Ville Mont-Royal et Town of Mount Royal."

Un conseiller municipal, M. D'Arcy Quinn, a indiqué que la

ville est identifiée sous ses deux noms depuis 1912. "Nous luttons pour maintenir la dualité culturelle qui a prévalu dans notre ville depuis 70 ans," d'ajouter le conseiller Quinn.

La ville de Mont-Royal avait été avertie par l'organisme gouvernemental qu'elle ne pouvait conserver son nom bilingue et qu'elle devait laisser tomber la partie anglaise. Le changement devait être promulgué par une résolution, avait prévenu l'office. La résolution adoptée a plus été en faveur de conserver le bilinguisme.

Seule voix discordante du conseil municipal, Pierre Brisebois a expliqué que l'office avait "la loi de l'émeute" (qui précède l'intervention armée si

les émeutiers ne se rendent pas) mais que nulle part n'étaient prévues des sanctions précises contre les municipalités qui ne se conforment pas.

"La loi nous demandait d'entreprendre des démarches ou quelque chose du genre," toujours selon le conseiller. "Je ne pense pas qu'ils savent de quelle façon réagir à notre résolution."



connaissez-vous le p'tit gros des centres commerciaux ?



ÉLECTIONS PARTIELLES

QUÉBEC 82

5 AVRIL

Louis-Hébert / Saint-Laurent

Vous voulez voter?

C'est le recensement

dans Louis-Hébert

du 1er mars au 4 mars

En vertu d'une loi spéciale adoptée en juin 1981, qui annulait le recensement prévu pour l'automne 1981, vous devez maintenant être recensé pour pouvoir voter aux élections partielles de votre circonscription de Louis-Hébert.

Le recensement de porte à porte vous permet d'être recensé chez vous sans avoir à vous déplacer pour inscrire votre nom.

Soyez là! On va passer du lundi 1er mars au jeudi 4 mars.



Conditions pour être inscrit sur la liste électorale

Peut être inscrite sur la liste électorale toute personne qui, le 5 avril 1982:

1. a 18 ans accomplis,
2. est de citoyenneté canadienne,
3. a son domicile au Québec depuis 1 an,
4. et n'est frappée d'aucune incapacité légale.

Inscription sur la liste électorale

L'inscription d'un électeur sur la liste électorale doit se faire dans la section de vote où il est domicilié le 18 février 1982.

On vous demandera d'épeler vos nom et prénom et de nous dire votre adresse, votre profession et votre âge. Les recenseurs, bien identifiés, pourront vous questionner sur vos qualités d'électeur. Vous n'avez qu'à répondre verbalement.

Votre Directeur du scrutin vous fera parvenir la liste électorale de votre section de vote.

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4378.



parce qu'un vote, ça compte

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

Les soumissions pour les appels d'offres mentionnés ci-dessous seront reçues et ouvertes par la Société des alcools du Québec au plus tard à l'heure et la date spécifiées, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

PROJET:
ANSES POUR CONTENANTS
DE 4 LITRES
DOSSIER: SP-373

Le jeudi 18 mars 1982 à 15:00 heures (heure locale).

Le soumissionnaire devra avoir sa principale place d'affaires au Québec.

PROJET:
FOURNITURE ET
INSTALLATION DE BASSINS
DE SÉCURITÉ
DOSSIER: SP-374

Le jeudi 11 mars 1982 à 15:00 heures (heure locale).

Le soumissionnaire devra avoir sa principale place d'affaires au Québec.

Cautionnement de soumission de 10%.

Les documents complets d'appel d'offres sont disponibles du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905 avenue de Lorimer
Montréal, QC
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION
MONTREAL
7500 rue Tellier
Montréal, QC
H1N 3M7

CENTRE DE DISTRIBUTION
QUÉBEC
2900 rue Einstein
Ste-Foy, QC
G1X 3X4

Un versement remboursable de cinquante (\$50.00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Les documents complets d'appel d'offres sont également disponibles gratuitement pour consultation sur place.

Lorsque requis, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission comme garantie de soumission, soit un chèque visé en monnaie légale canadienne établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec et tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec pour la valeur spécifiée, soit une police de garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Louis-Hébert: Doyon veut représenter le PLQ

par Réjean LACOMBE

Se présentant comme le candidat qui n'est pas "délégué et télégué" par qui que ce soit, Me Réjean Doyon, ancien secrétaire général de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) a annoncé, officiellement, hier matin qu'il sollicitera l'investiture libérale en vue des élections partielles du 5 avril dans la circonscription électorale de Louis-Hébert.

Toutefois, la candidature de Me Doyon est loin de recevoir l'aval de la direction libérale. Même le chef du parti, M. Claude Ryan, a indiqué au SOLEIL, hier midi, que "l'on cherchait quel'un d'autre".

Interrogé quant à une éventuelle candidature du frère du ministre Rodrigue Biron, le chef libéral a souligné que M. Grégoire Biron ne serait vraisemblablement pas candidat lors du congrès à l'investiture libérale qui aura lieu le 2 mars au sous-sol de l'église Saint-Denis.

Cependant, les dirigeants du Parti libéral devront agir rapidement dans le but de dénicher la perle rare puisque la période de mises en candidature prendra fin demain à 17h. M. Ryan ne se formalise pas trop de

cette courte échéance. Il a indiqué qu'il était toujours possible de prolonger cette période.

Parti démocratique

Pour sa part, Me Doyon ne semble pas trop s'inquiéter, du moins officiellement, du fait qu'il ne soit pas "l'homme du parti". Insistant sur le fait que le Parti libéral était un parti démocratique, Me Doyon déclare que ce sont les militants libéraux de Louis-Hébert qui trancheront la question.

Il reconnaît qu'il a rencontré M. Ryan dans le but de lui faire part de sa décision de solliciter la candidature libérale. "M. Ryan, dit-il, doit avaliser ma candidature si je suis choisi candidat officiel du parti."

De plus, Me Doyon a souligné qu'il avait rencontré les dirigeants de l'Association du Parti libéral de Louis-Hébert et que ces derniers l'ont assuré de leur appui s'il était choisi candidat officiel par les militants libéraux.

Interrogé quant à savoir si le fait de ne pas habiter la circonscription de Louis-Hébert allait être un handicap, M. Doyon qui demeure dans Jean-Talon, refute ces allégations en précisant

qu'il habitait à quelques rues seulement de cette circonscription et qu'il connaissait bien les problèmes rencontrés par les électeurs de Louis-Hébert parce qu'il a déjà habité dans cette circonscription.

Quant à l'éventuelle présence de députés ou ministres fédéraux dans la présente campagne électorale, Me Doyon a indiqué qu'il ne voulait pas diviser "la grande famille libérale" et qu'il ne lèverait pas le nez sur tous les appuis qui se manifesteront. Il indique qu'il avait fait part au député fédéral de Louis-Hébert, M. Dennis Dawson, de son intention de se porter candidat et qu'il appartenait maintenant à M. Dawson de faire connaître son opinion.

"L'affaire Doyon"...

Me Doyon qui a été le centre d'une importante controverse au moment où il était secrétaire général de la CUQ a abordé cette question "pour une dernière fois". "C'est dit-il, une bataille qui m'a été imposée et que j'ai livrée visière levée et honnêtement. Je peux marcher la tête haute et je n'ai pas l'intention de revenir sur cette question."

Tout en précisant qu'il s'engageait do-

rénavant sur la scène provinciale, il a précisé que "l'affaire Doyon et la CUQ, c'est fini. On n'en parle plus". Il estime également que cette controverse ne devrait pas lui porter ombrage au cours de la présente campagne.

Battre le PQ

En fait, Me Doyon se fixe comme objectif de battre le Parti québécois. Tout en reconnaissant que le défi était de taille, il souligne que depuis l'an dernier alors que M. Claude Morin avait été élu grâce à une majorité de plus de 8,000 voix, le contexte avait bien changé.

"Un comté gagné d'avance, ajoute-t-il, je n'en veux pas. Actuellement les deux partis sont nez à nez. Je n'ai pas peur de renverser une majorité de 8,000 voix. J'entends m'attaquer très durement au Parti québécois."

Tout en balisant son action électorale, M. Doyon s'est rapidement lancé dans une attaque en règle contre le gouvernement du Parti québécois l'accusant, entre autres, de conduire le Québec à la ruine. "Le gouvernement du Parti québécois, ajoute-t-il, par la magie du verbe entraîne la population dans une aventure sans issue."

Pour lui donc, "la supercherie a assez duré". Il entend en outre traiter des problèmes qui haïssent, selon lui, la circonscription de Louis-Hébert, dont les coupures à l'université Laval et au Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL). Le chômage, la fonction publique, les taxes régressives deviendront en quelque sorte le fer de lance de la campagne de Me Doyon.

Beauce et Bellechasse La Banque Nationale réduit ses activités

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La non-rennabilité et le contexte économique difficile que l'on connaît présentement a amené la direction de la Banque Nationale (division Bas-Saint-Laurent) à fermer deux succursales et quatre agences dans les régions de Beauce et de Bellechasse.

Il s'agit des succursales de Saint-Raphaël et de Saint-Camille qui fermeront leurs portes à compter de demain, puis des agences de Saint-Côme dont la fermeture est prévue pour le 17 mars, Saint-Victor pour le 30 mars et Armagh pour le 30 avril.

Quant à l'agence de Vallée-Jonction, celle-ci a fermé ses portes le 17 février et la clientèle a été avisée de faire affaire avec la succursale de la Banque Nationale de Saint-Joseph.

En ce qui concerne la clientèle des succursales de Saint-Raphaël et de Saint-Camille, puis des agences de Saint-Côme, Saint-Victor et Armagh, à chacun de ces endroits la clientèle a été invitée à transiger respectivement avec les succursales de Saint-Charles, Sainte-Justine ou Lac-Échemin, Saint-Georges, Beauceville et Saint-Damien.

Cette décision administrative, a appris hier LE SOLEIL, à la suite des recherches effectuées auprès de chacune de ces succursales ou agences, va amener la mise à pied d'au moins huit personnes dont six à Saint-Camille, puis le déplacement dans d'au-

tres succursales pour au moins une dizaine de personnes.

On a également appris qu'au total 63 établissements de la Banque Nationale ont été fermés en 1980 et 1981 à la suite d'une analyse de l'ensemble du réseau et des possibilités de chacune des succursales ou agences.

Baux respectés

En ce qui regarde les locaux occupés par chacune des succursales ou agences de la Banque Nationale qui sont touchés par ces fermetures, LE SOLEIL a appris que la Banque Nationale ne possédait aucun de ces édifices puisqu'elle avait signé des baux variant entre cinq à 20 ans et qu'elle respecterait ses engagements.

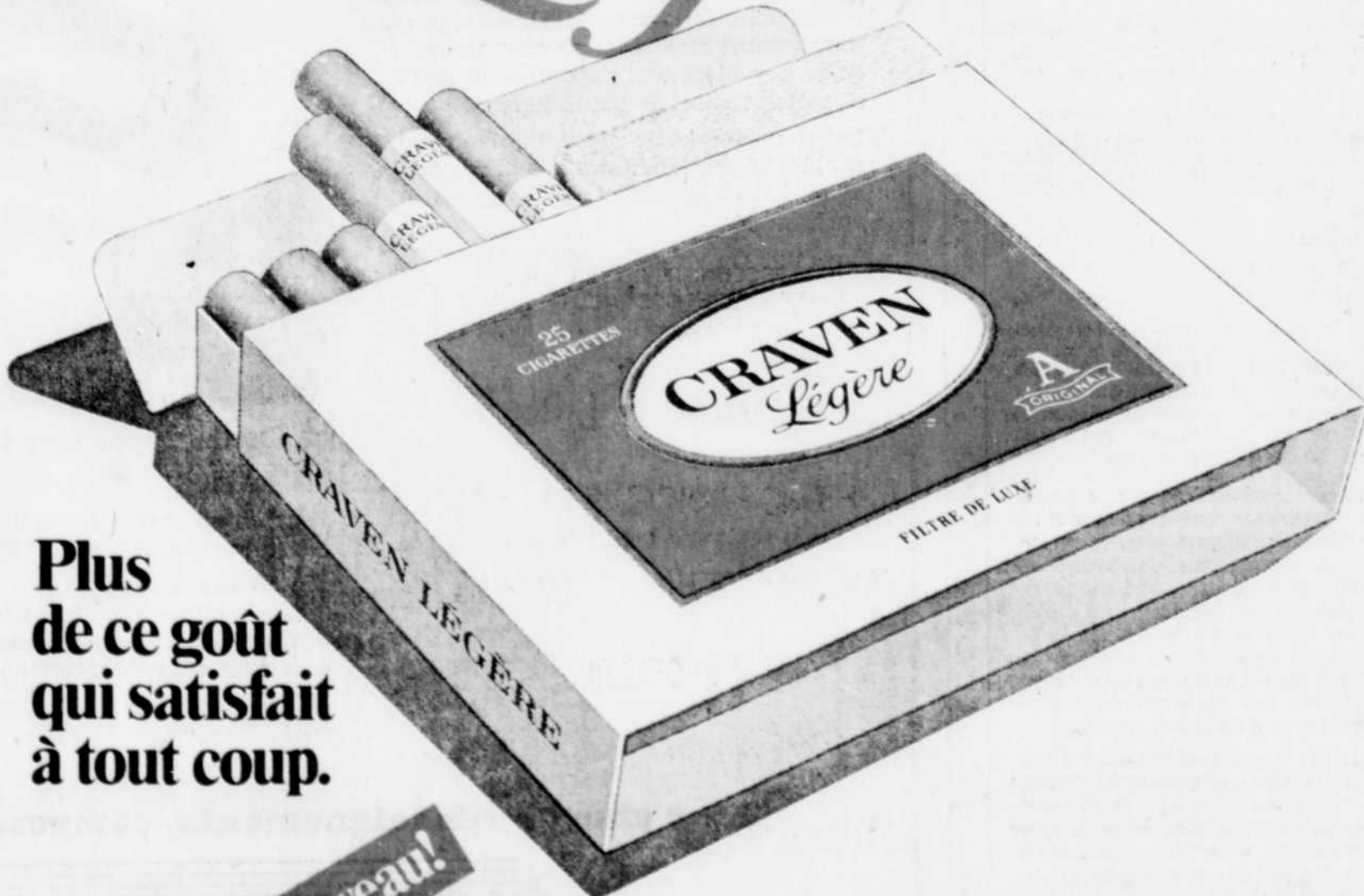
D'ailleurs, ceci a été confirmé par l'un des propriétaires de ces immeubles, M. Pierre-André Pomerleau, de Saint-Georges.

A savoir si la fermeture de l'agence de la Banque Nationale de Vallée-Jonction, en Beauce, avait eu des répercussions, le gérant de la caisse populaire de cet endroit, M. Clément Bilodeau, a affirmé au SOLEIL "que depuis le 17 février, il avait enregistré une augmentation du nombre des déposants qui auparavant faisait affaire avec la Banque Nationale". Ce qui a été confirmé par des gens de cette localité qui témoignèrent leur mécontentement à l'endroit des dirigeants de la Banque Nationale.

Avant d'allumer une autre cigarette, goûtez une

CRAVEN

Légère



Plus
de ce goût
qui satisfait
à tout coup.

Nouveau!

CRAVEN Légère

Une plus grande satisfaction pour votre bon goût.

Avis. Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette - "goudron" 14 mg, nic. 1.1 mg.

Une nouvelle formule d'alimentation naturelle: LE DOU-FU (tofu)

Dou-Fu est fait à partir du soja, plante légumineuse d'origine chinoise, contenant des protéines, des hydrates de carbone, très riche en calcium, vitamines A et B et huile végétale.

Les nutriments de Dou-Fu sont très faciles à être absorbés par notre organisme; le Dou-Fu embellit en plus la peau, facilite la détoxification du corps et ne cause pas l'obésité.

Sa valeur nutritive est comparable à celle du lait, mais il n'a pas les méfaits de la graisse animale sur les artères et le cœur.

Le RESTAURANT "L'AMITIE" est l'endroit unique à Québec qui fabrique du Dou-Fu frais (970, Cartier, Québec).

Voici notre menu de Dou-Fu:

1. Soupe de Dou-Fu
2. Dou-Fu à l'huile d'huile
3. Mapo Dou-Fu (pimenté style Sichuan)
4. Dou-Fu farci de crevette et de porc
5. Dongjiang Dou-Fu (aux boulettes de porc et aux légumes)
6. Bazhen Dou-Fu (pousses de bambou, crevettes, porc barbecue et légumes)

Plat additionnel nouveau:

Rouleaux aux oeufs style Pékin (pousses de bambou, germe de soja, oignon, porc, poivron et autres légumes).

Pour ce menu, réservez 1 ou 2 jours à l'avance.

SOYEZ LES BIENVENUS! VOUS SEREZ BIEN NOURRIS!

METS SPECIAUX LES PLATS "DE L'AMITIE"

LES PLATS SONT SERVIS AVEC SOUPE DU JOUR, ROULE AUX OEUFS, BISCUIT CHINOIS, CAFE OU THE

No 1 \$3.25

SANDWICH AU POULET CHAUD (HOT CHICKEN SANDWICH)

No 2 \$3.25

RIZ FRI AU SUBGUM NOUILLES AU PORC CHOW MEIN NATURE

No 3 \$3.75

ENTRECOTES AIGRES-DOLX (SPARE-RIBS) RIZ AU SUBGUM CHOW MEIN AU POULET

No 4 \$3.99

POULET AUX ANANAS NOUILLES AU PORC CHOW MEIN AU POULET

No 5 \$3.99

ENTRECOTE A L'AIL (SPARE-RIBS) NOUILLES AU PORC CHOW MEIN AU POULET

No 6 \$4.99

CREVETTES AUX ANANAS CHOW MEIN AUX CHAMPIGNONS RIZ FRI AU SUBGUM

SALADE AU POULET \$3.49

TOUT EST SI DELICIEUX!

NOUILLES AU PORC, OU POULET, LEGUMES \$2.99

LET, LEGUMES \$2.99

RIZ FRI AU POULET, OU PORC, LEGUMES \$2.99

CHOP, SUEY AU POULET, OU PORC, LEGUMES \$2.99

SPARE-RIBS A L'AIL \$4.39

POULET AUX ANANAS \$4.39



RESTAURANT
DE
L'AMITIE

970, avenue Cartier, Québec - Tél.: 525-4038

Du dimanche au jeudi, de 11h à 22h

HEURES D'AFFAIRES: Vendredi et samedi, de 11h à 24h